

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(46<sup>e</sup> SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 29 Mai 1985.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

— Questions au Gouvernement (p. 1254).

INTERVENTION DE LA POLICE CONTRE LES TRAVAILLEURS  
DE L'USINE S K F D'IVRY (p. 1254).

MM. Mercleca, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et  
de la formation professionnelle.

COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE (p. 1255).

MM. Hermier, Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de  
l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et  
technologique.

MASSACRES DES PALESTINIENS AU LIBAN (p. 1256).

MM. Odru, Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des  
relations extérieures.

CANAL PLUS (p. 1256).

MM. Robert-André Vivien, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès  
du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

DISPARITION D'EMPLOIS DEPUIS 1981 (p. 1257).

MM. Noir, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de  
la formation professionnelle.

MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DES DÉTENUS (p. 1258).

MM. Jacques Godfrain, Badinter, garde des sceaux, ministre  
de la justice.

SITUATION AU BANGLADESH (p. 1259).

MM. Metals, Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des  
relations extérieures.

LOI DE PROGRAMME SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (p. 1260).

MM. Sapin, Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de  
l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et  
technologique.

JEUNES DU QUART MONDE (p. 1261).

M. Louis Lareng, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales  
et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

RESSORTISSANTS FRANÇAIS AU LIBAN (p. 1261).

MM. Jean Proveux, Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre  
des relations extérieures.

SITUATION DES HÔPITAUX PUBLICS (p. 1262).

M. Fleury, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de  
la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS MARITIMES (p. 1262).

MM. Kergueris, Lengagne, secrétaire d'Etat auprès du ministre  
de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer.

**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS APRÈS LA DÉCISION DE LA 1<sup>re</sup> CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE PARIS (p. 1263).**

MM. Gengenwin, Badinter, garde des sceaux, ministre de la Justice.

**RÉDUCTION DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET STATISTIQUES DU CHÔMAGE (p. 1264).**

MM. Zeller, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

*Suspension et reprise de la séance (p. 1265).*

**2. — Evolution de la Nouvelle-Calédonie. — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1265).**

M. Forni, président et rapporteur de la commission des lois.

*Rappel au règlement (p. 1268).*

MM. le président, François d'Aubert, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

Exception d'irrecevabilité de M. Messmer : MM. Messmer, le rapporteur, Alain Richard.

**PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART**

*Rappel au règlement (p. 1277).*

MM. Jacques Brunhes, le président.

Rejet, par scrutin, de l'exception d'irrecevabilité.

Benvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**3. — Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 1278).**

**4. — Retrait de questions orales sans débat (p. 1278).**

**5. — Ordre du jour (p. 1278).**

#### **PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ**

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### **QUESTIONS AU GOUVERNEMENT**

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

##### **INTERVENTION DE LA POLICE CONTRE LES TRAVAILLEURS DE L'USINE SKF D'IVRY**

M. le président. La parole est à M. Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le Premier ministre, vous vous apprêtez à inaugurer des rencontres internationales relatives aux libertés et aux droits de l'homme. Fort bien. La cause des droits de l'homme est, en effet, universelle. Elle doit être défendue sans relâche ni exclusive dans tous les pays, et donc aussi en France.

M. Albert Brochard. Quel humour !

M. Paul Mercieca. C'est pourquoi je tiens, comme je l'ai déjà fait hier par télégramme, à protester vigoureusement auprès de vous contre l'intervention de plusieurs compagnies républicaines de sécurité à l'usine SKF d'Ivry, occupée depuis dix-neuf mois par ses travailleurs.

M. Bernard Pons. Enfin ! Heureusement qu'on a envoyé les C.R.S. ! Dix-neuf mois, c'est long !

M. Parfait Jans. La droite vous approuve, monsieur le Premier ministre !

M. Paul Mercieca. Vous assumez la responsabilité des incidents qui se sont déroulés et au cours desquels plusieurs personnes ont été blessées, car la décision de faire usage de la violence contre les travailleurs relève d'un choix politique effectué non pas au niveau préfectoral, mais au niveau du Gouvernement.

Cette agression était préparée depuis longtemps puisque, le 4 octobre dernier, le ministre de l'intérieur avait demandé à rencontrer Georges Marchais pour l'informer de l'éventualité de l'intervention des forces de police à l'usine SKF d'Ivry. Georges Marchais avait alors exprimé son opposition, considérant qu'il s'agirait d'une grave atteinte au droit des travailleurs et que la seule issue positive à ce conflit résidait dans l'ouverture de réelles négociations. Les travailleurs de SKF avec leurs syndicats et les élus locaux ont à maintes reprises présenté des propositions industrielles constructives qui méritaient d'être examinées sérieusement.

En choisissant l'usage de la force, vous vous placez délibérément du côté de la direction du groupe suédois qui, pourtant, s'est rendue célèbre par le fichage des candidats à l'embauche qu'elle pratiquait systématiquement, s'intéressant non seulement à leur éventuelle appartenance politique ou syndicale, mais aussi à tous les aspects de leur vie privée.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir répondre aux deux demandes suivantes : premièrement, le retrait immédiat et sans préalable de tous les C.R.S. de l'usine SKF et de la ville d'Ivry ; deuxièmement, l'ouverture de véritables négociations afin de rechercher et de parvenir dans la concertation à une solution sauvegardant l'emploi et permettant la relance d'unités de production de SKF sur ce site. La possibilité en a été souvent prouvée, l'usine d'Ivry étant performante et les profits du groupe s'étant accrus de plus de 122 p. 100 en 1984. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je veux d'abord préciser que l'ensemble des parlementaires a été invité au colloque sur les droits de l'homme. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Parfait Jans. C'est faux ! Pas nous !

M. Edmond Garcin. Non, non ! Ce n'est pas vrai !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je répète : l'ensemble des parlementaires.

M. Guy Ducloné. Pas nous !

Plusieurs députés communistes. C'est faux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Depuis dix-huit mois, c'est-à-dire depuis l'ordonnance d'expulsion prononcée par le tribunal de grande instance de Créteil le 25 novembre 1983, des négociations ont été conduites pour trouver un terrain de rapprochement et débloquer la situation posée par l'occupation de l'usine d'Ivry.

Ce n'est qu'au terme de cette longue période que le concorde de la force publique a été accordé, et la décision prise de faire évacuer de l'usine les deux occupants qui s'y trouvaient le mardi 28 mai au matin. Des manifestations se sont déroulées à dix heures ce même jour devant l'usine, puis à dix-sept heures trente et le soir à Ivry. Si des blessés légers sont à regretter du côté des manifestants ainsi que des forces de police, le soir, puis, monsieur le député, vous laissez caricaturer l'action de celles-ci, comme vous l'avez fait. Dans une mission difficile, elles ont agi sous l'autorité du commissaire de la République.

M. Parfait Jans. Pourquoi les avez-vous envoyées ?

M. Louis Odru. Vous n'y étiez pas !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Confrontée comme ses concurrentes aux difficultés de l'industrie du roulement, la société SKF a dû engager une large restructuration comportant la fermeture de l'usine ancienne d'Ivry — 600 personnes — et le transfert des activités correspondantes à Saint-Cyr-sur-Loire et à Fontenay-le-Comte. Cette restructuration nécessitait de gros investissements atteignant plusieurs centaines de millions de francs, dont l'actionnaire suédois a supporté le financement pour permettre le rétablissement de sa filiale française qui enregistrait de lourdes pertes depuis des années. Le groupe SKF s'est engagé à maintenir la part de ses filiales françaises dans la production du groupe au niveau mondial.

La fermeture de l'usine d'Ivry est effective depuis le mois de novembre 1983, l'administration du travail ayant, à l'époque, c'est-à-dire il y a maintenant près de deux ans, accepté la demande de licenciements. Cet accord n'a été donné qu'après d'ultimes négociations avec la maison mère qui ont permis

établir, pour ce qui est des 495 licenciements, un plan social satisfaisant et comprenant, notamment, quatre-vingt-trois retraites du fonds national de l'emploi, des offres de réemploi sur le site grâce à l'implantation de nouvelles activités, des offres de mutation dans le groupe SKF, des offres d'emploi dans d'autres entreprises d'Ivry et des environs et, enfin, la constitution d'une filiale de décollage.

Ces propositions, qui devaient permettre d'offrir une solution à la quasi-totalité des salariés, n'ont pu être mises en œuvre dans leur intégralité, l'occupation de l'usine interdisant à la société de disposer du stock et des machines indispensables au transfert des productions sur les autres sites.

**M. Parfait Jans.** Répondez à la question !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Pour cette raison, le plan de conversion du site et le plan de reclassement du personnel n'ont pu être mis en application. Les discussions qui se sont poursuivies pour dégager une solution de conversion du site ont échoué à plusieurs reprises, en particulier devant la position des représentants des salariés de SKF.

**M. Parfait Jans.** Et celle du patronat ?

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Parallèlement, les efforts de reclassement du personnel ont sans cesse été poursuivis. Des solutions sont encore recherchées pour une cinquantaine de personnes qui, pour la plupart, ont déjà refusé de premières offres de reclassement. Toutes les possibilités de négociation ayant été utilisées et épuisées, la décision de la justice ordonnant l'évacuation du site devait être appliquée, dans un état de droit comme l'est notre pays.

**M. Bernard Pons.** Bravo !

**M. Parfait Jans.** M. Pons vous félicite, monsieur le ministre.

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Une réunion sera prochainement organisée sous l'égide du commissaire de la République pour examiner les éléments relatifs à l'aménagement du site et aux activités susceptibles d'y être implantées.

Tels sont, monsieur le député, les faits. S'ils sont difficiles à combattre, il importe néanmoins de les connaître et de considérer que la poursuite des activités de SKF, en France se trouvait mise en cause.

La défense de l'emploi, celle des travailleurs, supposent aussi de savoir faire des choix industriels. Ceux-ci datent, quant à leur principe, de 1983.

**M. Paul Mercieca.** C'est ce que dit le C.N.P.F.

**M. Louis Odru.** Avec trois millions de chômeurs !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Quand toutes les hypothèses de poursuite, de reprise, de transformation d'un projet industriel ont été étudiées, et qu'elles se sont révélées impraticables, il importe de donner au maximum de travailleurs la possibilité de trouver une autre solution. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Georges Hage.** M. Michel Delebarre n'est pas responsable des C.R.S., tout de même !

#### COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Hermier.

**M. Guy Hermier.** Je tiens d'abord à informer M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle que le groupe communiste n'a été invité par M. le président de l'Assemblée nationale qu'à assister à la séance de clôture du colloque, et non à ses travaux. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Vous, j'ai l'impression que vous êtes quelque peu plus impliqués dans le colloque ! On peut donc bien parler de discrimination.

**M. Guy Ducloné.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

En ce moment même, des milliers d'enseignants, de membres des personnels de l'éducation nationale, de parents et de jeunes venus de toute la France défilent dans les rues de Paris pour

protester contre l'aggravation prévisible des conditions d'accueil et d'enseignement à la prochaine rentrée, et pour exiger les moyens nécessaires au développement et à la transformation du service public de l'éducation nationale.

Cette manifestation nationale prolonge les luttes engagées, depuis des mois, dans des dizaines de départements. Le groupe communiste soutient les objectifs de cette action.

Depuis quelque temps, le ministre de l'éducation nationale multiplie les déclarations sur la nécessité de doter la France d'une école forte et de qualité. Mais, dans les faits, et pour en rester à la rentrée scolaire, il supprime des postes dans l'école élémentaire, il ferme des centaines de classes, y compris dans les zones d'éducation prioritaire, il ampute les collèges d'heures d'enseignement, il alourdit les effectifs des classes, il redéploie les moyens au détriment des personnels et de la qualité du service public.

Il ne s'agit pas, là, de mesures circonstancielles, d'un mauvais cap à passer. Nous avons été les premiers à révéler ce que l'on peut bien appeler les « mauvais coups » qui se préparent pour le budget 1986 de l'éducation nationale. Aux questions précises que nous vous avons, à ce propos, posées, le ministre de l'éducation nationale n'a toujours pas répondu. Qui ne dit mot consent...

Le seul résultat à attendre d'un tel retour en force de l'austérité dans l'école, c'est le renforcement des inégalités et de l'échec, l'éviction toujours plus massive de jeunes sans formation, l'affaiblissement du service public. Bref, tout ce qui alimente la crise.

Il y a certes une logique à peser sur le financement de la formation des jeunes pendant qu'on réduit l'emploi, qu'on déchire le tissu industriel — parfois avec violence comme à la SKF — et qu'on s'oriente vers la privatisation des services publics. Elle n'a pour autant rien de fatal, à condition que toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas, qui ont l'avenir de l'école publique au cœur, se rassemblent avec suffisamment de force et de détermination pour imposer d'autres choix, une autre logique contre la crise.

C'est avec ceux-là que je veux, au nom du groupe communiste, renouveler la proposition qu'un collectif budgétaire soit adopté d'urgence pour dégager les moyens indispensables à une bonne rentrée 1985. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, par la voix du ministre de l'éducation nationale, le Gouvernement a eu l'occasion de faire connaître ses ambitions pour l'école et pour la nation.

C'est le budget de l'éducation nationale, voté par le Parlement, qui traduit la priorité que le Gouvernement accorde effectivement à l'investissement éducatif. Il représente 18 p. 100 du budget général de l'Etat et progresse de 6,5 p. 100 par rapport à 1984, tandis que le budget général ne progresse que de 6 p. 100.

Vous me parlez de fermetures, d'amputations, de dégradation du service public, mais sur quelle planète êtes-vous donc, monsieur Hermier ? (Vives exclamations sur les bancs des communistes.)

**M. Paul Balmigère.** C'est scandaleux !

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Ignorez-vous que 35 000 postes ont été créés dans l'éducation nationale depuis 1981 ? Alors que la loi de finances pour 1985 se traduit globalement par une diminution de 5 454 emplois publics, avez-vous oublié que le budget de l'éducation nationale dégage un solde net de créations d'emplois budgétaires de 2 355 emplois, évolution largement justifiée par l'évolution globale du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée ?

Compte tenu des redistributions internes, ce sont en fait 3-130 emplois budgétaires d'enseignant qui renforceront le système éducatif en septembre 1985. Et si l'on y ajoute les emplois gagés sur d'autres ressources et les contrats supplémentaires pour les établissements d'enseignement privés, les moyens supplémentaires en personnels pour la scolarisation de nos jeunes seront, pour 1985, de 4 719 emplois. Il s'agit d'un chiffre tout à fait comparable à celui de 1984 qui, je vous le rappelle, était de 4 590.

Tout cela est conforme aux orientations du IX<sup>e</sup> Plan qui prévoit au total 16 000 créations d'emplois pour l'éducation nationale.

Quant aux mesures en crédits, sur lesquelles vous avez fait l'impasse, elles donnent également une idée de l'effort consenti en faveur de l'investissement éducatif.

On ne peut pas mettre entre parenthèses l'effort financier considérable consenti par l'Etat pour revaloriser la carrière des instituteurs — 375 millions de francs ont été dégagés à ce titre — ou pour hâter la résorption de l'auxiliaariat : grâce à une dotation de 40 millions de francs, plus de 12 000 auxiliaires seront titularisés cette année.

On ne saurait passer sous silence le crédit de 500 millions de francs prévu en 1985 pour favoriser le retour ou le maintien de 60 000 jeunes supplémentaires dans le système éducatif.

Enfin, il est impossible de faire l'impasse sur les 2 milliards de francs dégagés cette année pour assurer le financement de l'opération « informatique pour tous », opération à laquelle le Premier ministre est particulièrement attaché et qui fera de la France, avant la fin de cette année, le premier pays pour l'enseignement de l'informatique.

Pour clore ce bilan, j'ajoute que, à la rentrée 1985, il est prévu d'améliorer l'encadrement et l'accueil des élèves dans le second cycle long. Dans une déclaration récente, M. le ministre de l'éducation nationale a indiqué que 3 000 postes supplémentaires avaient été dégagés pour le C. A. P. E. S. et pour l'agrégation, dont 1 000 seraient affectés dès le mois de septembre.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, qui sont loin d'être négligeables et qui, contrairement à vos propos, ne laissent nullement présager d'une rentrée « misérabiliste », une loi de finances rectificative accordant à l'éducation nationale des emplois et des moyens supplémentaires n'est pas actuellement envisagée. Dans l'expression de vos jugements sur l'éducation nationale, je vous demande, monsieur le député, de prendre au moins en compte les moyens dégagés par le Gouvernement au titre de 1985. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Georges Hage.** Minable ! Pauvre « sublunaire » ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Guy Duconolé.** Et les manifestants, sur quelle planète ils sont ?

#### MASSACRE DES PALESTINIENS AU LIBAN

**M. le président.** La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** Monsieur le Premier ministre, moins de trois ans après les sinistres opérations israélo-phalangistes contre les camps de Sabra et Chatila, une nouvelle tragédie accable le peuple palestinien martyr, pouvant faire craindre le pire : l'extermination.

Des sources diverses confirment l'horreur des crimes qui ont lieu dans les camps de Beyrouth : les hommes en âge de porter les armes sont fusillés ; des blessés sont achevés dans les hôpitaux ; femmes, enfants, vieillards fuient le carnage ; on tue, on brûle, on achève même les mourants.

Nous, députés communistes, voulons dire ici notre émotion et notre révolte ainsi que notre volonté de tout mettre en œuvre pour que cessent ces massacres.

Une fois de plus, ces drames posent avec une acuité brûlante la question décisive des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, de son droit à une terre, un Etat, une patrie, dont la négation constante par les Etats-Unis et Israël est la cause essentielle de la tragédie en cours ainsi que des crises, des tensions, des conflits dans tout le Proche-Orient.

**M. Francisque Perrut.** Et l'Afghanistan ?

**M. Louis Odru.** Sans la solution de ce problème, aucune paix durable ne saurait s'instaurer dans la région, ni même au Liban, où l'aspiration justifiée du peuple libanais à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité territoriale ne saurait s'appuyer sur les massacres des ressortissants palestiniens.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons d'intervenir auprès du Gouvernement libanais pour qu'il retire la brigade de l'armée libanaise engagée au côté des miliciens du mouvement Amal contre les populations de Sabra, Chatila et Borj El Baranyeh. Nous vous demandons d'intervenir également auprès de toutes les forces engagées, au Liban, dans ce drame inacceptable, et enfin auprès du Gouvernement syrien qui a l'autorité morale de se faire entendre du mouvement Amal.

De cette tribune, nous disons, nous, députés communistes français, à toutes les forces progressistes libanaises qu'il est de leur intérêt comme de leur devoir d'agir et d'user de leur influence pour que cessent les exactions qui frappent le peuple palestinien.

Il faut arrêter les massacres.

Et, monsieur le Premier ministre, il faut que la France multiplie ses initiatives politiques pour le règlement du problème palestinien par la création d'un Etat palestinien. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

**M. Louis Odru.** Vous ne me répondez pas, monsieur le Premier ministre ?

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, au onzième jour de l'offensive des milices chiites Amal contre les camps palestiniens de Beyrouth, la situation n'est toujours pas stabilisée. Dans les camps de Sabra et Chatila se poursuit une résistance sporadique. Quant au camp de Borj-Barajneh, il demeure, pour les combattants de l'O.L.P., une véritable place forte.

Depuis l'entrée des miliciens chiites dans les camps de Sabra et Chatila, les informations faisant état de véritables massacres de combattants et de civils se multiplient. Les responsables d'Amal ont vivement rejeté ces allégations. Mais le refus des miliciens chiites d'accepter l'entrée des représentants des organisations humanitaires dans les camps n'a pas permis, tant s'en faut, de dissiper l'inquiétude.

Le Gouvernement français suit ces affrontements avec consternation. Il partage la très grande émotion que suscitent les informations relatives au sort des habitants des camps. Il lance un appel pressant à tous les responsables pour que les organisations humanitaires soient immédiatement mises à même d'accomplir leur mission.

Notre représentant permanent aux Nations unies a pris contact avec le secrétaire général pour appeler son attention sur cette situation qui interpelle la communauté internationale tout entière.

Contact est pris avec M. Andreotti, président en exercice des Dix, pour examiner la possibilité d'une action commune de tous les pays de la Communauté.

Les organisations non gouvernementales se mobilisent pour mettre en œuvre l'aide immédiate qui s'impose.

Certains pays arabes ont exprimé des préoccupations qui rejoignent les nôtres.

La France considère comme souhaitable un débat au Conseil de sécurité sur la situation au Liban.

En ce qui concerne le second volet de votre question, ces événements tragiques nous rappellent, hélas, qu'il n'existe pas de solution concevable aux problèmes du Proche-Orient sans qu'une solution particulière soit apportée au douloureux problème palestinien. La position de la France, maintes fois exprimée ici et ailleurs, est très claire. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer pleinement son droit à l'autodétermination avec tout ce que cela implique. C'est dire qu'il a le droit de se prononcer, si telle est sa volonté, en faveur d'une structure statique. De son côté, Israël, comme tous les autres Etats de la région, a le droit de vivre en paix, dans des frontières sûres et reconnues. *(Sourires sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Seule une négociation en vue d'un règlement global et réunissant toutes les parties concernées — dont les représentants du peuple palestinien et, par conséquent, l'O.L.P. — peut permettre de parvenir à un tel résultat.

Telle est, monsieur le député, la réponse du Gouvernement français sur un problème particulièrement difficile dont nous suivons l'évolution au jour le jour. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### CANAL PLUS

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le Premier ministre, nous connaissons tous votre art — qui est celui du toréador. Vous avez d'ailleurs la sveltesse et la morphologie — de déployer la véronique ou de pratiquer l'écart lorsqu'une question vous gêne. Mais je crois que, là, il va vous falloir me répondre

Je vous adresse ma question parce que nous sommes en droit d'estimer, des deux côtés de cette assemblée, que M. Fillioud a perdu tout crédit lorsqu'il nous parle de Canal Plus. Je l'entends encore répondre à M. Loncle, le 2 mai, qu'il n'y avait aucun problème, quelques jours avant que ne sorte le rapport Bredin ! J'ai encore en mémoire la réponse écrite qu'il adressa à M. Noir au mois de janvier en lui annonçant 700 000 abonnés à Canal Plus pour novembre 1985. Tout cela n'est pas sérieux.

N'est-ce pas encore M. Fillioud qui nous a dit, pendant le débat sur l'audiovisuel, que Canal Plus serait une grande expérience populaire et la principale originalité audiovisuelle du septennat, que cette chaîne aurait la faveur du grand public ? Or elle compterait aujourd'hui 380 000 clients à peine. N'a-t-il précisé, enfin, que son financement ne devrait jamais peser sur les contribuables ?

Ah, monsieur le Premier ministre, c'est pour les contribuables, c'est pour les utilisateurs, c'est pour les épargnants que nous nous inquiétons aujourd'hui. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Evidemment, vous, messieurs, vous ne vous inquiétez pas pour les contribuables ! Vous avez dépensé sans arrêt pendant des années ! Vous avez ruiné la France et vous êtes fiers de vous ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Lorsque le chiffre de 700 000 abonnés a été avancé, monsieur le Premier ministre, il était donné comme nécessaire pour permettre le rétablissement de l'équilibre financier, déjà en partie compromis. Nous devons reconnaître, en effet, qu'un déficit nous avait été annoncé. Quel est, aujourd'hui, le montant exact de ce déficit ?

Un journal, qui ne peut pas être taxé d'anti-gouvernementalisme et qui s'appelle *Le Monde*, a écrit, dans son numéro du 7 mars, qu'il était « vraiment très difficile de comprendre les résultats financiers et les comptes de Canal Plus ». Peut-être pourrez-vous nous aider à mieux les comprendre, car c'est notre devoir de nous inquiéter.

Le 2 mai, M. Fillioud avait invité M. Loncle à attendre la publication du rapport Bredin. Mais on s'aperçoit que tant les déclarations de M. Mitterrand sur les télévisions privées hertziennes que les conclusions du rapport Bredin vont exactement à l'inverse des propos et des propositions de M. Rousselet. Vous nous avez habitués à la cacophonie, messieurs, mais là, c'est grave, car c'est tout le système audiovisuel français qui est en cause.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je vous demande de me répondre au nom du Gouvernement. Mais je pense que vous allez passer la parole à l'un de vos « picadors », qui ne sera même pas le truculent M. Labarrère. *(Sourires.)* On peut le regretter parce que son propos, s'il n'a pas toujours le mérite d'être clair, est au moins quelquefois gai, tandis qu'avec M. Fillioud nous n'avons rien, ni la gaieté ni la précision.

Au nom des contribuables, les parlementaires se penchent chaque année sur les budgets. N'estimez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que l'expérience de Canal Plus, qui ne devait même pas être pesante, est devenue budgétivore ? C'est une question claire mais, là aussi, les chiffres ont varié.

Enfin, les bénéfices de la société Havas vont être compromis par un déficit de Canal Plus que l'on chiffre à 1,5 milliard. Ne pensez-vous pas, comme nous, que ce sont les petits porteurs qui seront spoliés et lésés ? Ils ont été abusés par des propositions qui n'étaient pas fondées. Pour nombre d'entre eux, ce n'est déjà plus Canal Plus, c'est le Canal de Panama ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Il est d'usage dans les manifestations taoumarchiques, monsieur le député, que la qualité du « toréador » et le poids du cheval du picador soient choisis en fonction de la force attribuée au taureau. C'est à moi que ce rôle échoit. *(Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Cherchant loin dans ma mémoire des discussions qui nous ont opposés, il me semble me souvenir qu'il vous est parfois arrivé de me poser des questions plus intéressantes mais elles furent rares et il y a longtemps ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)* Celle-ci est sans objet.

M. Robert-André Vivien. Dans le concret ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Vous ne reprenez en effet que des rumeurs mal fondées...

M. Robert-André Vivien. Demandez aux banquiers !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... dont vous êtes le haut-parleur, fonction dans laquelle vous excellez !

M. Robert-André Vivien. C'est une injure, monsieur le président !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je parle non du contenu de vos interventions mais de leur niveau sonore habituel.

Dans ces conditions, je ne puis que répéter — et je vous prie de m'en excuser — la mise au point suivante.

L'Etat a passé un contrat, pour l'exploitation du quatrième réseau hertzien national, avec une société qui s'appelle Canal Plus,...

M. Antoine Gissinger. Canal de Panama !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... en application des dispositions de la loi sur la communication audiovisuelle de 1982.

M. Michel Noir. Tout le monde le sait !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Le concessionnaire n'a, à ce jour, demandé aucune modification de la convention de service public ni du cahier des charges qui s'y attache.

Le concédant n'a pas non plus l'intention d'apporter, de son propre chef, ou de proposer des modifications. Il n'a pas à connaître des conditions dans lesquelles se déroule l'exploitation de ce réseau.

M. Robert-André Vivien. Qui paiera !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Contrairement à ce que vous avez dit à tort, cela ne peut en aucune manière concerner les contribuables français : nous sommes dans le domaine exclusif du droit privé.

Les suggestions présentées à cet égard par M. Jean-Denis Bredin, auxquelles vous avez fait allusion, ne sont pas consubstantielles à cet accord. Elles ne sont que des suggestions. Les deux parties les considéreront comme telles si elles estiment devoir les prendre en compte.

Tels sont, monsieur le député, les seuls éléments de réponse que je puisse apporter aujourd'hui à votre non-question. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. C'est pauvre ! C'est un mépris pour le Parlement !

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas brillant !

#### DISPARITION D'EMPLOIS DEPUIS 1981

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Ma question s'adresse au Premier ministre.

M. Roger Corrèze. Il ne vous répondra pas !

M. Michel Noir. Le verdict de l'I.N.S.E.E. est tombé la semaine dernière : 450 000 emplois perdus en deux ans !

A Solutré, lundi, le Président de la République a reconnu « qu'il regrettait de n'avoir pas réduit carrément le chômage ». *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

« Regretter carrément », c'est le moins que puisse faire le Président de la République lui qui, comme candidat affirmait — et avec quelle assurance ! — le 5 mai 1981, lors d'un débat télévisé avec le Président Giscard d'Estaing : « Je ne laisserai pas franchir le seuil des deux millions de chômeurs. La seule bataille qui compte est celle de l'emploi. »

M. Bernard Pons. Il a perdu !

M. Michel Noir. Le 30 avril 1981, il y avait 1 724 000 chômeurs. Aujourd'hui, il y en a 2 400 000,...

M. Bernard Pons. Officiellement !

M. Michel Noir. ... soit 570 000 de plus d'après vos chiffres. Or vos chiffres sont faux.

Tout le monde, partis de l'opposition comme centrales syndicales, s'accorde à reconnaître qu'il manque près de 480 000 personnes : jeunes auxquels on propose un T. U. C., personnes mises en formation ou en préretraite.

En d'autres termes, à un moment où votre politique conduit à la disparition de centaines de milliers d'emplois, vous osez afficher une stabilisation du chômage en manipulant les chiffres.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : pensez-vous que les Français, pour qui l'ennemi public n° 1 est le chômage se laisseront abuser par votre politique de casse de l'emploi et de triche sur les chiffres ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Un député du rassemblement pour la République.** Ministre du sous-emploi !

**M. André Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, la pédagogie étant pour partie l'art de la répétition, je me permets de vous rappeler ce que je déclarais au cours de la séance des questions au Gouvernement du 2 mai 1985 : « Les critères retenus pour définir le chômage n'ont pas changé depuis cette date » — depuis 1970 — « alors que se sont succédé aux fonctions de ministre du travail et de l'emploi, MM. Joseph Fontanet, Edgar Faure, Georges Gorse, Michel Durafour, Christian Beullac, Robert Boulin, Jean Mattéoli, Lionel Stoléro — qui était secrétaire d'Etat auprès des trois ministres précédemment cités — Jean Auroux et Pierre Bérégovoy auprès duquel M. Jack Ralite était ministre délégué. »

**M. Michel Noir.** Les T. U. C. existaient-ils ?

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je le rappellerai aussi souvent que cela sera nécessaire : les éléments servant à comptabiliser les demandeurs d'emploi sont identiques depuis 1970 : ils existaient avant 1981 ; ils sont les mêmes depuis 1981. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Qui a créé les T. U. C. ?

**M. Albert Brochard.** « Tuqueur » !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, vous avez fait allusion à un autre travail, une publication récente de l'Institut national de la statistique, retraçant de manière précise l'évolution de l'emploi en France et chez nos principaux partenaires étrangers.

Selon l'I. N. S. E. E., le nombre total d'emplois privés et publics, salariés et non salariés, était estimé en France, en 1984, à 21 511 000. En 1981, il était de 21 803 000. Il y a donc eu en France, au cours de ces trois dernières années, 300 000 emplois de moins.

J'observe que l'I. N. S. E. E. évaluait ce nombre en 1979 à 21 894 000, soit près de 100 000 emplois supplémentaires par rapport à 1981. Nous sommes donc bien confrontés à un mouvement de réduction de l'emploi de longue période amorcé dès 1979.

Toujours si je me réfère aux statistiques de l'I. N. S. E. E., je constate que nos principaux partenaires ont été, comme nous, confrontés à ce problème.

Entre 1981 et 1984, la République fédérale d'Allemagne a perdu près de 900 000 emplois et le Royaume-Uni près de 300 000.

**M. Michel Noir.** Et ils en ont créé combien ?

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il est vrai que nos principaux partenaires étrangers ont connu, dans la période la plus récente, une moindre dégradation de l'emploi. Mais il est vrai aussi que ces pays ont mis en œuvre bien avant nous, bien avant 1981, une politique de redressement économique. Ainsi, en deux ans, entre 1979 et 1981, le Royaume-Uni avait perdu 1 million d'emplois.

Nous avons l'habitude de décrire la situation de l'emploi à travers le solde entre les emplois qui se créent et ceux qui disparaissent. En réalité, derrière ce solde se cachent de très importants mouvements d'emplois. Chaque jour, des entreprises créent des emplois quand d'autres en suppriment. Pour avoir une appréciation de ces mouvements, j'ai demandé à mes services de réaliser une étude distinguant les nouvelles créations d'emplois opérées par les entreprises en expansion ou les entreprises nouvelles et les suppressions d'emplois effectuées par les autres entreprises. Pour 1983, année sur laquelle pouvait être appliquée cette méthode, le résultat me semble significatif : 1 300 000

emplois ont été créés ; certes, dans le même temps, 1 500 000 emplois ont été supprimés. Mais ces mouvements d'emplois — nous arrêtons pas au solde uniquement — démontrent que nous sommes véritablement engagés dans un processus de restauration de notre appareil productif, dans un processus de renouvellement de notre tissu économique, qui devrait rapidement porter ses fruits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Michel Noir.** C'est la reprise !

**M. Roger Corréze.** Et le chômage augmente toujours !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Les chômeurs ne seront pas satisfaits de cette réponse.

#### MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DES DÉTENUS

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Ils sont des centaines de milliers, les Français dont la voiture a été cambriolée, dont l'appartement a été pillé, dont les biens ont été dérobés. Elles sont des dizaines de milliers, les personnes âgées qui ne peuvent plus sortir de chez elles le soir au-delà d'une certaine heure et qui s'y barricadent. (Vives exclamations sur les bancs des socialistes.) C'est la réalité, messieurs. Interrogés dans vos permanences les personnes qui viennent vous trouver

Ces délinquants, ces voleurs, ces cambrioleurs ont entendu les commentaires du dernier conseil des ministres avec une certaine satisfaction.

En effet, dans quelques jours, M. le garde des sceaux nous présentera un projet de loi prévoyant la libération anticipée de 8 000 à 10 000 petits délinquants et prisonniers. C'est-à-dire que, par cette mesure, on nous propose de lever un des facteurs les plus dissuasifs des peines prononcées par les tribunaux : la certitude de la peine. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Conséquence : il y aura moins de détenus et plus de récidivistes.

**M. Yves Dollo.** Plus racoleur que lui tu meurs !

**M. Jacques Godfrain.** Récemment, dans l'Aveyron, un procureur de la République demandait, lors de l'installation du tribunal, que la population s'associe par ses témoignages au travail remarquable des forces de l'ordre, police et gendarmerie. La mesure envisagée désavoue ce magistrat.

Je sais bien que ces libérations soulageront les personnels pénitentiaires qui, depuis des années, sont dans une situation d'autant plus difficile que vous avez refusé les crédits destinés à accroître le nombre des maisons d'arrêt. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Monsieur le garde des sceaux, je me fais l'interprète, non seulement de l'opposition nationale, mais de l'ensemble des Français honnêtes qui ont acquis leurs biens par leur travail et qui ne vous comprennent plus ; ils se posent la question de savoir quelles sont, dans une société civile organisée, les sources de la propriété : le vol ou le travail et l'honnêteté ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.) Si la morale socialiste est une morale du vol et non pas une morale de la propriété et du travail, je vous demande de bien vouloir le dire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vives protestations sur les bancs des socialistes.)

**Plusieurs députés socialistes.** Le S. A. C. ! Le Pen !

**M. Yves Dollo.** Ordure !

**M. Claude Labbé.** C'est inadmissible, on est en train d'insulter M. Godfrain !

**Plusieurs députés socialistes.** Et le S. A. C. et Aurioi ?

**M. Antoine Gissingier.** Les voleurs hurlent !

**M. Gabriel Kaspereit.** On entend des mots grossiers dans cette assemblée !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, c'est avec une très grande satisfaction que je vais répondre à votre question.

**M. Claude Labbé.** Et avec un sourire !

**M. le garde des sceaux.** Oui, parce que depuis mercredi dernier, après que j'ai quitté le conseil des ministres et que je suis allé l'après-midi même au Sénat qui examinait un projet relatif à l'auto-contrôle, j'ai assisté avec un grand intérêt à une conférence de presse, à une conférence de presse remarquable et édifiante campagne que certains d'entre vous qualifieraient volontiers de désinformation, et dont les propos, monsieur le député, sont le dernier écho.

Prenons les choses dans l'ordre; ensuite, nous parlerons du contenu du projet lui-même.

Je cache, pour éviter toute publicité, le titre du journal dans lequel on pouvait lire en caractères énormes et en première page, le jeudi matin: «Badinter: les prisons ouvertes».

**M. Robert-André Vivien.** Ce journal, c'est *Le Matin*?

**M. le garde des sceaux.** Si, comme une éminente personnalité de l'opposition, je me rasais autrement qu'avec un rasoir électrique en lisant le journal le matin, à coup sûr, je ne serais pas ici pour parler! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

J'ajoute que, afin d'achever le conditionnement du malheureux lecteur, on pouvait lire à l'intérieur du même journal: «Badinter: les prisons portes ouvertes». Je me demandais ce que certains à l'intérieur de ces prisons pensaient à cet instant.

Et le lendemain, cela continuait: «Réforme des prisons: insécurité renforcée» titrait toujours en première page le même journal avec un dessin d'ailleurs charmant de M. Faizant. Pour que la mesure soit pleine, il précisait que, parmi les 8 000 à 10 000 détenus qu'on allait libérer, se trouvaient «certains condamnés qui, compte tenu des décisions de justice favorables» — ce qui est une mise en cause de l'indépendance des magistrats, je le marque au passage — «sont en fait des individus dangereux, spécialistes du vol ou de l'escroquerie, qui forment le gros des bataillons de l'insécurité».

Pour ne pas être en reste, un journal du soir — aujourd'hui du matin — dont je tairai également le nom, annonçait le même jour: «Badinter propose des mesures pour désorganiser les prisons», titre qui devenait dans l'édition suivante: «Badinter propose des mesures pour désengorger les prisons». L'article était, lui, très clair, et ne correspondait aucunement au titre.

Mais afin d'être sûr que l'impression recherchée serait produite, le lendemain, le même journal titrait: «Des milliers de petits truands vont se répandre dans les rues: le projet de loi Badinter pour désengorger les prisons.»

**M. Gabriel Kaspereit.** Très intéressant!

**M. Claude-Gérard Marcus.** C'est la vérité!

**M. le garde des sceaux.** Dès lors, monsieur Godfrain, quand je parlais d'écho, j'avais raison. Le mieux serait pour vous, plutôt que de lire ces articles, de lire le projet de loi.

**M. Jacques Godfrain.** Le voici! Et je l'ai lu!

**M. le garde des sceaux.** Permettez-moi néanmoins de vous en rappeler l'économie.

Il a pour premier objet d'alléger certaines formalités inutilement lourdes — tout le monde judiciaire s'accorde à le reconnaître — afin que les instructions ne durent plus aussi longtemps. Ces simplifications procédurales devraient, nous l'espérons, réduire la durée des détentions provisoires, puisque plus l'instruction s'accélère, moins longue évidemment est la détention.

Les mesures proposées consistent en la «simplification des substitutions d'objets saisis, des circuits de diffusion des commissions rogatoires, des désignations d'experts, des formalités de notification des ordonnances». C'est en effet, voler — on le reconnaît — au secours du criminel!

Par ailleurs, notre justice pénale étant — on le sait — essentiellement encombrée par des dizaines de milliers d'infractions appelées «délits papiers» que sont le défaut de police d'assurances, de carte grise ou de permis de conduire — l'insécurité à laquelle ces journaux faisaient allusion — le projet comporte un dernier volet qui vise à traduire les auteurs de ces infractions devant le tribunal de police. Le niveau de répression restera identique mais ces citoyens n'auront plus à comparaître aux côtés de proxénètes ou de trafiquants de drogue.

**M. Claude Labbé et M. Bernard Pons.** Mais ils ne sont pas en prison!

**M. le garde des sceaux.** Enfin, troisième aspect de ce projet, nous avons voulu, conformément à votre constante inspiration depuis le début de la législature, donner pour les courtes peines d'emprisonnement aux magistrats, qui en détiennent à cet instant le pouvoir, la possibilité de prendre diverses mesures quand ils l'estimeront humainement souhaitable.

Dans le cas d'une condamnation prononcée par itératif défaut, c'est-à-dire sans que le prévenu ait pu se défendre, vous savez que le principe de l'automatisme judiciaire oblige le tribunal à prononcer la même peine que la première fois, c'est-à-dire la plus souvent une peine de prison ferme. Or si l'intéressé avait comparu, il aurait certainement eu le bénéfice du sursis — vous vous souvenez sans doute de cette malheureuse mère de famille qui, condamnée à la suite d'une telle procédure, s'est suicidée; je n'insiste pas. Les magistrats ne seront plus liés par leur première décision et pourront, s'ils l'estiment convenable, prononcer une peine avec sursis.

Autre exemple, l'exécution des peines en semi-liberté qui, à l'heure actuelle, est essentiellement réservée à ceux qui peuvent justifier d'un travail. Nous en élargissons les conditions d'application: désormais le condamné pourra purger sa peine en semi-liberté, c'est-à-dire en retournant le soir en prison. Par exemple, lorsque le caractère essentiel de sa participation à la vie familiale le commande — nous pensons en particulier aux femmes mères de famille — ou lorsqu'il cherche du travail, ou s'il peut justifier d'un travail d'utilité collective. A l'heure actuelle, les centres de semi-liberté sont quasiment vides. En effet, les magistrats ne peuvent pas accorder plus largement la semi-liberté pour une raison très simple: ce régime est lié à un contrat de travail que la plupart du temps le condamné n'obtient pas. Il s'agit donc d'une mesure souhaitable, mais qui est laissée à la discrétion des magistrats.

Troisième possibilité: le juge de l'application des peines pourra saisir le tribunal — il y aura donc un double contrôle judiciaire — avec l'accord du condamné, pour lui demander que celui-ci, au lieu de purger une peine d'emprisonnement allant jusqu'à six mois, puisse l'exécuter en fournissant un travail d'intérêt général. Dois-je vous rappeler que l'institution du travail d'intérêt général a été votée par l'Assemblée à l'unanimité? Par conséquent, il s'agit là d'un élargissement, d'une possibilité que toute la magistrature demandait, et à laquelle vous avez souscrit unanimement.

Tel est le texte du projet. Qu'est-ce que cela a à voir avec cette campagne sur la libération de 8 000 à 10 000 détenus?

Mesdames, messieurs, ce projet de loi vient d'être déposé. Il est fort long et très technique; il comporte plus d'une soixantaine d'articles. Vous l'examinerez au mieux, en première lecture, dans le courant du mois de juin. Il sera définitivement voté après les navettes — et je serai heureux d'accepter les amendements qui l'amélioreront — à la fin du mois d'octobre ou au cours du mois de novembre, disons pendant la session d'automne.

Donc, de libération de 8 000 à 10 000 détenus, il n'est pas question dans ce projet! Il s'agit simplement de donner aux magistrats les moyens de mieux gérer la justice.

Qu'est-ce que ce texte a à voir avec cette campagne? Rien. Mais vous avez là l'exemple le plus significatif — et c'est pourquoi je vous remercie de votre question — de cette extraordinaire campagne de désinformation tendant à déstabiliser la justice en faisant naître partout la peur et l'angoisse.

**M. Claude Labbé.** Du calme! Quelle haine!

**M. le garde des sceaux.** Voilà la vérité de l'entreprise! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur de nombreux bancs des communistes.*)

Ce n'est pas la première fois...

**M. Roger Corréze.** C'est la deuxième!

**M. le garde des sceaux.** ... mais c'est la plus saisissante. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Et je plains ceux qui, à la recherche d'arguments électoraux, se font marchands de peur et d'angoisse. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION AU BANGLADESH

**M. le président.** La parole est à M. Metais.

**M. Pierre Metais.** Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères.

«Les cyclones tuent d'abord les pauvres», titrait hier un quotidien. Les Français et les Français ne peuvent rester insensibles à la catastrophe naturelle provoquée par le cyclone

au Bangladesh. L'étendue réelle du désastre ne peut encore être connue. Déjà en 1970, dans cette même région, au moins 200 000 personnes avaient été victimes d'un cyclone.

Pays pauvre parmi les plus pauvres, le Bangladesh, grand comme le quart de la France, doit être aidé. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour venir au secours du Bangladesh ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir appelé l'attention de la représentation nationale sur un problème qui est des plus douloureux. En effet, une épouvantable catastrophe vient — comme vous l'avez souligné — de s'abattre sur le Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres du monde. Des dizaines de milliers de morts et de blessés, des millions de sans-abri, voilà qui nécessite une entraide à l'échelle universelle.

En France, de très nombreuses organisations non gouvernementales s'emploient à mobiliser les secours. Le Gouvernement, bien entendu, a décidé de contribuer à cet effort national.

Monsieur le député, voici les premières mesures qui ont été prises :

Une somme de 500 000 francs a été débloquée au titre des secours de toute première urgence et mise immédiatement à disposition du Bangladesh. Notre aide alimentaire à ce pays, qui s'élève à 14 000 tonnes de céréales, est en route et devrait atteindre le port de Chittagong le 8 juin. De plus, nous examinons la possibilité pour l'un de nos bâtiments de la marine nationale qui croise dans la région de débarquer dans ce même port plusieurs dizaines de milliers de rations protéiques.

Nous sommes intervenus également auprès de la Communauté européenne pour que soit débloquée d'urgence une aide communautaire. Un premier crédit de 500 000 ECU, c'est-à-dire 3,4 millions de francs, vient d'être dégagé.

Enfin, des équipes médicales relevant du ministère de la santé sont en état d'alerte. Elles pourraient gagner les lieux du désastre si les autorités locales en faisaient la demande.

Toutes ces mesures ne constituent qu'une première étape. Elles témoignent tout simplement de la solidarité de la France avec les populations d'un pays ami parmi les plus démunis et la volonté du Gouvernement français de voler partout au secours des plus démunis et de ceux qui sont dans le besoin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

#### LOI DE PROGRAMME SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Sapin.

**M. Michel Sapin.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique.

M. le Premier ministre a récemment annoncé que le Gouvernement allait proposer à notre assemblée d'adopter une loi de programme sur cinq ans destinée à donner une très forte impulsion au développement et à l'amélioration de l'enseignement technique, qui est déterminant pour la modernisation économique et sociale de la France.

Trop longtemps, en effet, les jeunes ont été orientés vers les filières professionnelles et techniques comme s'il s'agissait de sanctionner leur échec dans les filières traditionnelles et non pas de valoriser leurs capacités personnelles.

Pour mettre fin à cette situation, vos objectifs sont d'élever le niveau de qualification des jeunes, de doter l'économie française des hommes et des femmes qualifiés très spécialisés qui lui font défaut et de permettre à 80 p. 100 des jeunes d'acquérir le niveau du baccalauréat, comme dans d'autres grands pays industriels, au lieu des 37 p. 100 qui y parviennent aujourd'hui.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous nous préciser quels moyens la loi de programme mettra au service de ces objectifs très ambitieux, notamment en termes d'emploi et de formation des professeurs ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez appelé mon attention sur l'annonce faite il y a quelques jours par le Premier ministre du dépôt d'une loi de programme pour le développement des enseignements technologiques et professionnels.

De quoi s'agit-il ? De permettre à notre enseignement technique et professionnel de faire un grand bond en avant afin que nous ayons, pour reprendre l'expression du Premier ministre, la génération la mieux formée de notre histoire.

Vous comprenez aisément, mesdames, messieurs les députés, pourquoi le Gouvernement vous proposera de débattre prochainement de ce projet de loi.

Il s'agit de permettre à la nation de répondre dans les meilleures conditions aux défis technologique et économique auxquels elle est aujourd'hui confrontée du fait de l'accélération des progrès techniques et technologiques, du fait de l'émergence et du développement ici ou là dans le monde de pôles industriels puissants qui concurrencent durement nos vieux pays industriels européens.

Bref, il s'agit de donner au pays les outils de son efficacité et de son indépendance économique, en lui permettant de former, en nombre suffisant et à un niveau suffisant, les ouvriers qualifiés, les techniciens, les ingénieurs dont il aura besoin dans les années qui viennent pour affirmer sa présence dans le monde, pour continuer à peser et pour maîtriser ces évolutions économiques dont je parlais précédemment.

Il s'agit également de répondre à une volonté largement exprimée, nécessaire et portée par la majorité de cette assemblée, de progrès social, en permettant à des centaines de milliers de jeunes de milieux modestes, jusqu'à présent orientés vers l'enseignement technique et technologique sur des critères d'échec et de marginalisation, de poursuivre à un meilleur niveau leurs études, et en particulier à travers une revalorisation de la voie technique, technologique et professionnelle.

Bref, cette loi de modernisation des enseignements techniques et technologiques, vous l'avez compris, a pour but de moderniser le pays et de rassembler autour de ces objectifs d'intérêt national l'ensemble des forces vives de la nation.

Cette loi s'articule autour de deux axes.

Il s'agit d'abord de faire de la culture technique une composante de base de la culture générale. Notre pays a trop longtemps souffert dans le passé d'un certain mépris pour les choses de la technique, pour les choses de l'industrie, a trop longtemps souffert d'une hiérarchie des valeurs qui donnait la primauté aux humanités, à la culture classique sur toute une autre tradition de culture véhiculée par les catégories les plus modestes et les plus laborieuses de notre pays, celles qui ont largement pris leur part, dans les décennies qui viennent de s'écouler, à la construction et à la reconstruction du pays.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons très vivement que le pays se rassemble autour de sa culture technique et se réconcilie avec la science et l'industrie. A cet effet, nous avons décidé de sensibiliser dès l'école élémentaire tous nos jeunes à la culture technique et technologique, en réservant à ces matières une heure hebdomadaire à la rentrée de septembre 1985. C'est pour cela, ainsi que je le disais tout à l'heure, que de tels efforts sont consentis pour donner à tous une initiation à l'informatique.

Sur cette base qui consiste effectivement à créer les conditions d'une large réconciliation de la nation avec la science et avec la technique, il convient — c'est l'objet de ce projet de loi — de moderniser nos filières d'enseignement technologique en formant plus et en formant mieux.

Former plus, c'est se donner pour ambition d'atteindre au seuil du xx<sup>e</sup> siècle le chiffre de deux millions de lycéens. Ainsi seulement la France aura les moyens de demeurer une nation de premier plan. Les pays auxquels je faisais allusion tout à l'heure ont décidé, il y a vingt ans, alors que nous refusions nous-mêmes de porter les yeux sur l'évolution du monde, de consentir les efforts nécessaires pour réaliser cet objectif. Le Japon atteint d'ores et déjà 80 p. 100 de scolarisation à l'âge de dix-huit ans. Ce seuil est dépassé aux Etats-Unis. Il convient, à notre tour, de faire cet effort. C'est la raison pour laquelle notre ambition va vers le doublement du nombre d'ingénieurs formés par notre système éducatif, par le doublement du nombre de techniciens formés à « baccalauréat plus deux ans » dans les sections de techniciens supérieurs et dans les instituts universitaires de technologie.

Enfin, il s'agit de former mieux, d'élever le niveau des qualifications, de répondre aux exigences nouvelles de l'industrie et de l'économie et, par voie de conséquence, de hisser l'ensemble de nos formations techniques et technologiques.

Le dispositif prévu par le projet de loi de programme dont vous aurez à débattre, mesdames, messieurs les députés, s'inscrit dans cette volonté. Les principales propositions qui vous seront faites concernent d'abord la création de baccalauréats technologiques et professionnels.

Les baccalauréats technologiques correspondent aux actuels baccalauréats de techniciens. Ils seront organisés par rapport à des champs technologiques précis et leur finalité essentielle sera la poursuite d'études supérieures.

Les baccalauréats professionnels constituent une innovation de taille. Ce sont des baccalauréats tournés vers la vie active, offerts aux jeunes titulaires d'une formation professionnelle, en particulier d'un brevet d'enseignement professionnel. Il s'agit de donner à ces derniers la possibilité d'accéder à un niveau de qualification à égalité de droits et de dignité avec les autres baccalauréats, technologiques ou d'enseignement général. C'est ainsi qu'on pourra réellement promouvoir l'enseignement technique et technologique et donner à nos jeunes des possibilités de promotion fondées non plus sur l'échec, mais sur la réussite.

Deuxième innovation importante: la création d'universités technologiques, en nombre suffisant pour assurer à notre nation le potentiel de recherches et de formations, le potentiel industriel qui la situera au meilleur niveau de la concurrence internationale. Pour cela, nous invitons les établissements d'enseignement supérieur à fédérer leurs moyens, à se réunir, à se mobiliser, de manière que le pays se dote rapidement d'au moins cinq universités de technologie. Nous sommes très attachés à la réussite de ce programme. Naturellement, les moyens qui seront dégagés, qu'il s'agisse d'équipement, de fonctionnement, ou de personnel, seront à la hauteur de ces ambitions et vous serez, mesdames, messieurs les députés, à en discuter lors de l'examen du projet de loi.

Telles sont les intentions du Gouvernement pour donner à notre pays les meilleurs atouts et les meilleures chances de relever les défis auxquels il se trouve confronté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### JEUNES DU QUART MONDE

**M. le président.** La parole est à M. Louis Lareng.

**M. Louis Lareng.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la jeunesse et des sports.

A l'occasion de l'année internationale de la jeunesse, le 27 mai, à Genève, le Bureau international du travail a reçu une délégation de jeunes du quart monde.

Ces jeunes, issus des couches de population les plus défavorisées, ont exprimé leur angoisse devant un avenir dont la maîtrise et l'humanisation sont rendues difficiles par les mutations qu'imposent, entre autres, les nouvelles technologies.

L'explosion de 1968, la joie de 1981, témoignent de la fraîcheur d'esprit et de la vitalité de l'espoir des jeunes.

Je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, les résultats de cette démarche à laquelle participaient de jeunes Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les problèmes difficiles qui se posent aux jeunes du quart monde, notamment pour trouver un emploi, sont l'un des défis de notre époque.

Pour le relever, le Gouvernement agit non seulement massivement mais aussi d'une façon très nouvelle. Qu'a-t-il fait? Nous connaissons ces jeunes en difficulté qui, dans les quartiers, se demandent où aller, vers qui se tourner, comment faire pour connaître le mode d'emploi de la société. Nous avons mis en place, et ce dès 1981, les missions locales pour l'emploi et les missions Schwartz qui sont des lieux adaptés aux jeunes.

Ils y sont reçus quelquefois par des gens qui ne sont guère plus âgés qu'eux, mais toujours très compétents, qui les aident à aborder aussi bien les questions de la vie courante que les questions d'ordre professionnel. Ils se demandent: où pourrais-je me loger? A quel type d'allocation pourrais-je avoir droit? La première action est donc l'orientation et l'accueil.

Notre deuxième série d'efforts a porté sur la formation professionnelle. Dans une société en pleine mutation, il n'y a pas de véritable insertion sans formation professionnelle. Aussi notre effort a-t-il été considérable. On peut en juger par le projet sur l'enseignement technique dont vient de parler M. Carraz ainsi que par ce que nous avons fait dans le domaine de l'éducation et pour introduire l'informatique dans les écoles.

Mais il se trouve qu'un certain nombre de jeunes n'arrivent pas à ce niveau. Pour eux, nous avons mis en place des formules de rattrapage. Je pense aux actions menées dans les quartiers, en particulier dans les quartiers les plus peuplés des grandes

villes, à Marseille, à Lyon, à Paris ou à Lille, afin de permettre aux jeunes de suivre des stages qui leur permettront ensuite d'obtenir un travail.

Je pense notamment à ce qui est fait dans la banlieue de Marseille pour que les jeunes qui connaissent de vraies difficultés sociales puissent apprendre à se servir d'un ordinateur, de nouveaux outils, ce qui les rendra plus aptes à affronter l'avenir.

Certains d'entre eux rencontrent même des difficultés pour la lecture. Nous avons donc mis en place des procédures particulières pour combattre l'illettrisme.

Cela dit, si certains d'entre eux parviennent effectivement à trouver un emploi, pour d'autres cela est beaucoup plus difficile. D'où la mise en place des T. U. C. qui permettent à des jeunes d'avoir une activité sociale, parfois une activité économique. En tout état de cause, cela leur permet d'assumer dans la société la responsabilité qu'ils recherchent.

Je rappelle que 200 000 T. U. C. ont déjà été créés, et que l'objectif du Gouvernement est de parvenir à 300 000. C'est donc un objectif ambitieux et audacieux, dont les jeunes que vous évoquez seront les bénéficiaires.

Je souhaite faire partager à l'Assemblée nationale mon souci de trouver des pratiques adaptées aux jeunes. Dans mon ministère — et Alain Calmat, le ministre de la jeunesse et des sports, a fait les mêmes observations — on constate que les jeunes ont de nombreux projets que, souvent, on ne peut réaliser en raison de leur présentation. J'ai en mémoire des projets sur cassettes, des projets dansés, sous forme de poèmes, présentés sur des boîtes d'allumettes. Il est évident qu'il est difficile de prendre ces projets en compte et de les financer.

Notre souci est de faire en sorte que ce que nous mettons en œuvre soit réellement proche des souhaits des jeunes. Nous voulons parvenir à une efficacité financière et sociale. Mais nous devons aussi être capables de prendre en compte des formes nouvelles d'expression qui sont celles de leur génération, celles d'aujourd'hui qui méritent l'accueil que nous devons à toutes les jeunesses. Il faut bien reconnaître que notre génération a, dans ce domaine-là aussi, un effort à faire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Proveux.

#### RESSORTISSANTS FRANÇAIS AU LIBAN

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proveux.

**M. Jean Proveux.** Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Le Liban, une fois de plus, est à l'ordre du jour de la séance des questions d'actualité. Tandis que les attentats et les affrontements intercommunautaires alourdissent, jour après jour, la liste des victimes — Libanais chrétiens, Libanais musulmans, Palestiniens — dans le sud du pays, comme à Beyrouth, nos compatriotes sont, depuis quelques semaines, victimes d'enlèvements répétés.

Depuis le mois de mars, nous sommes toujours sans nouvelles de deux diplomates. Deux autres personnes, un journaliste et un chercheur, sont portées disparues depuis mercredi dernier.

Pouvez-vous donner, monsieur le ministre, l'opinion du Gouvernement sur ces dramatiques événements et nous indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'obtenir la libération de nos compatriotes. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Il y a quelques instants, répondant à une question similaire, je soulignais notre préoccupation devant les événements qui se déroulent au Liban et rappelais les efforts du gouvernement français et du Président de la République pour tenter de trouver une solution acceptable au drame libanais, sur le plan diplomatique s'entend bien.

Il va sans dire que les dramatiques épreuves subies par les Libanais et les Palestiniens au Liban ne font pas oublier un seul instant que des ressortissants français sont également victimes du chaos libanais. Marcel Fontaine et Marcel Carton ont été enlevés voici maintenant plus de deux mois. Le Gouvernement sait l'angoisse de leurs familles. Elle est également la nôtre. Si nos efforts multiples et constants, je vous l'assure, monsieur le député, ont rapidement abouti à la libération de Gilles Peyroles et de Danielle Perez, il n'en a pas été, hélas! de même pour MM. Fontaine et Carton.

Mais je puis vous donner l'assurance que le sort de ces deux ressortissants est la préoccupation permanente du Gouvernement et que nous poursuivons nos efforts sans relâche en vue d'obtenir leur libération.

Hélas ! depuis mercredi dernier, un nouveau motif d'inquiétude est apparu. M. Michel Seurat, universitaire, et M. Jean-Paul Kauffmann, journaliste, sont en effet portés disparus depuis le 22 mai.

Aussitôt cette disparition signalée, notre ambassade à Beyrouth, sur nos instructions, a procédé à une enquête d'où il résulte que nos deux compatriotes qui avaient emprunté le vol Paris-Beyrouth de la Middle East Airlines ont franchi les contrôles habituels de police et de douane à l'aéroport de Beyrouth où ils ont été vus s'embarquant tous deux dans le même taxi.

Notre chargé d'affaires à Beyrouth a immédiatement pris contact avec tous les interlocuteurs susceptibles de nous apporter aide ou information. Il a également fait effectuer des recherches dans tous les hôpitaux de la ville.

A Paris, une cellule d'urgence a été constituée au ministère des relations extérieures. Elle s'efforce, sous l'autorité du Premier ministre, en liaison avec les familles et les amis de nos deux compatriotes, d'obtenir le maximum d'informations de nature à orienter les recherches.

A cette heure, hélas ! aucune hypothèse n'a pu être confirmée, en raison notamment de l'absence de revendication concernant ce double enlèvement.

Dans les circonstances extrêmement difficiles où se trouve le Liban — je fais appel aux témoignages de tous ceux d'entre vous qui, nombreux, ont été à Beyrouth — notre ambassade s'efforce avec acharnement de trouver les contacts nécessaires, de chercher la vérité et de retrouver nos compatriotes. A Paris, le Gouvernement et le ministre des relations extérieures poursuivent leurs efforts dans le même but.

Je puis vous assurer, mesdames, messieurs les députés, que tout ce qui peut être fait est tenté par nous. Toutes les démarches sont entreprises, tous les gouvernements sont contactés, toutes les voies sont explorées, car le sort de nos compatriotes constitue pour nous une priorité absolue. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

#### SITUATION DES HÔPITAUX PUBLICS

**M. le président.** La parole est à M. Fleury.

**M. Jacques Fleury.** Ma question s'adresse à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Un responsable d'un syndicat des services publics de santé a récemment fait une déclaration scandaleuse : « La mortalité est en augmentation dans les hôpitaux publics à la suite de la dégradation pour des causes budgétaires des services de soins. »

Je vous demande donc, madame le ministre, de nous dire ce que vous pensez d'une telle déclaration, alors que, depuis 1981, le Gouvernement n'a pas cessé de multiplier les aides aux hôpitaux en matière d'équipements lourds — scanners, R.M.N., etc. — et qu'un rapport récent qui vient de vous être remis semble au contraire prouver les effets positifs de l'application du budget global. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Georgina Dufoux,** ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. En 1984, le taux de mortalité en France a été le plus bas de son histoire : 9 p. 1000.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est à cause des socialistes !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale,** porte-parole du Gouvernement. Si certains n'avaient pas utilisé un tel argument, je n'aurais pas été conduit à évoquer ce taux devant l'Assemblée nationale !

En 1984, année au cours de laquelle une certaine rigueur budgétaire s'est effectivement appliquée aux hôpitaux comme à l'ensemble du budget de la nation française, le taux de mortalité, loin d'être plus élevé que les autres années, a donc, au contraire, été le plus bas de notre histoire.

Ce qui est exact, c'est que, dans les hôpitaux, nous gérons le budget global avec beaucoup de rigueur. Pourquoi ? Parce que, après avoir dans ce domaine créé 20 000 postes en quatre ans — chiffre tout à fait considérable — avec 600 000 personnes, sans compter les médecins, nous devons gérer les hôpitaux avec la plus grande exigence, ce qui n'implique pas des restrictions dramatiques, comme certains le prétendent. Au contraire, nous avons pu développer cette année les équipements lourds : soixante scanners de plus cette année, cinq appareils de réso-

nance magnétique nucléaire supplémentaires, ce qui portera notre parc global à 200 scanners l'année prochaine. Je pense que c'est une des plus belles réponses, un des plus beaux démentis que nous puissions apporter à cette affirmation qui me paraît uniquement polémique.

En tout cas je souhaite que chacun se demande qui sont les plus exigeants dans les hôpitaux : ceux qui estiment que les hôpitaux doivent être gérés le mieux possible, ou ceux qui emploient des arguments tout à fait irrationnels, comme l'augmentation de la mortalité, et qui restent fort éloignés de la réalité des choses. En effet, je le répète, jamais le taux de mortalité n'avait été aussi bas qu'en 1984 dans l'histoire de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS MARITIMES

**M. le président.** La parole est à M. Kerguéris.

**M. Aimé Kerguéris.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des problèmes de la mer, dans le cadre de la dernière discussion budgétaire, le 28 novembre 1984, au Sénat, vous avez déclaré : « En ce qui concerne la flotte de commerce, il s'agit de poursuivre, au milieu de difficultés internationales accrues, une politique permettant au pavillon français et aux armateurs français d'offrir des moyens de transport à la fois modernes et compétitifs. »

Cette déclaration ambitieuse est malheureusement restée sans effet. Le coût de location journalier d'un bateau de 15 000 à 20 000 tonnes est actuellement, sur le marché international, de 3 500 dollars, alors qu'il est, pour un navire français équivalent, de 5 000 dollars.

Une compagnie française fait actuellement une proposition intéressante pour améliorer son niveau de concurrence, à savoir une association avec le pavillon des Bahamas. Cette solution permettrait à nos armements de garder nos navires français en cas de conflit. Elle permettrait par ailleurs de maintenir l'emploi. Il semble que les marins concernés seraient assez favorables à cette solution, sous réserve de la garantie du maintien de leurs acquis sociaux.

Quelle est la position du Gouvernement sur cette solution, et quel est son programme d'action pour la faire aboutir ?

Les armateurs français ont la nette impression de n'être ni écoutés, ni entendus.

Est-il vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que la France a vendu 300 locomotives à la Chine et qu'aucune ne sera transportée par des bateaux français ?

Est-il vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lors des déménagements des hauts fonctionnaires en poste à l'étranger, le ministère des relations extérieures et d'autres ministères donnent la préférence à des navires battant pavillon étranger, et cela pour des raisons financières ?

En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les mesures concrètes que vous comptez adopter afin de mettre en accord de manière efficace vos discours et vos actes ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer.

**M. Guy Lengagne,** secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez d'abord évoqué le problème de la S.F.T.P. et le souhait des responsables de cet armement de faire passer sous pavillon des Bahamas deux de leurs navires.

Comme vous le savez — la presse l'a mentionné — j'ai clairement déclaré que j'étais opposé à cette opération dans les conditions dans lesquelles elle devait s'opérer, et je vous dois effectivement des explications.

Monsieur le député, je traiterai dans quelques instants les problèmes plus généraux que vous avez évoqués. Mais, dans ce cas particulier, j'ai noté que vous souhaitiez que soient respectés les acquis sociaux des travailleurs qui sont sur ces navires. Or le passage de ces bateaux sous pavillon des Bahamas gommerait totalement — je dis bien totalement — les acquis sociaux.

Ce qui a été proposé par l'armateur, c'est d'assurer les marins à un groupe d'assurances. Mais cela fait disparaître toutes les lois sociales et évite à l'armement toutes les charges normales

d'une entreprise française. De plus, cela ne garantit en aucun cas l'emploi des marins, sauf pour une période de six mois ou un an au maximum.

J'ai déclaré à l'armateur et aux responsables syndicaux que je n'étais pas hostile à l'étude d'une solution, mais que celle-ci était présentée était inacceptable.

Monsieur le député, vous avez plus généralement évoqué le problème de la flotte de commerce, et vous vous êtes référé à la déclaration que j'ai faite au Sénat au mois de novembre dernier.

Je pourrais résumer votre intervention par la formule suivante : « Sombres perspectives pour les armements maritimes. »

Mais, assez curieusement, monsieur le député, cette formule est aussi le titre d'un article paru dans une revue britannique, le *Financial Times*, qui reprend cette question et traite ce thème, non pour l'armement français, mais pour l'armement mondial.

J'ai noté dans cet article que de grands armements grecs, de Hong-kong, de Taïwan, du Japon se sont effondrés ou sont sur le point de le faire. Depuis la parution de cet article, qui date du mois de janvier, la liste s'allonge : des armements irlandais ou anglais sont mis en liquidation. Le groupe suédois Salen, le transporteur le plus important de produits réfrigérés du monde et une compagnie irlandaise sont en train de déposer leur bilan. Or cet article, qui cite de nombreux pays maritimes, ne mentionne pas la France.

Est-ce à dire que notre pays est épargné par la crise ? Non, mais la politique conduite depuis quelques années par le Gouvernement contribue à en alléger notablement les effets. J'ajoute qu'à une époque où la crise était moins grave, nous avons perdu plus de cent navires entre 1976 et 1981.

Vous avez évoqué le problème de la compagnie Worms. Savez-vous que, dans le monde entier, la surcapacité en matière de transport du pétrole est de 42,5 p. 100 ? C'est dire qu'en France nous ne sommes pas à l'abri de tels phénomènes. Les raisons en sont très simples : d'une part, on consomme moins de pétrole, d'autre part, le pétrole provient de pays moins lointains, et l'on peut dès lors avoir des rotations plus rapides des navires.

Que fait le Gouvernement ? Le 22 novembre, devant le conseil supérieur de la marine marchande, j'ai très clairement indiqué les orientations de la politique gouvernementale. Une grande partie des mesures que j'ai annoncées répondait aux souhaits des partenaires sociaux du secteur.

Je ne vais pas détailler ces mesures, mais simplement en rappeler les grandes lignes.

Certaines sont d'ordre international, et elles ont commencé à être mises en application soit dans les discussions qu'a le Gouvernement avec des gouvernements étrangers, soit directement dans certaines lois que vous avez été amenés à voter.

D'autres mesures sont d'ordre social. Je citerai simplement deux exemples : d'une part, la cessation anticipée d'activité à cinquante ans, qui a été négociée entre les partenaires sociaux grâce à l'appui du Gouvernement, d'autre part, le déflaonnement du nombre d'annuités prises en compte pour le départ en retraite.

Enfin, des mesures financières, d'ailleurs fortement réclamées par l'armement, pour les investissements. Il s'agit de l'aide à l'achat soit de navires neufs, soit de navires d'occasion.

Ces dernières mesures, à elles seules, pourraient, je crois, répondre à votre question. Elles sont le témoignage de l'attention que porte, je dirais presque quotidiennement, le Gouvernement au secteur maritime.

Mais, je le répète, ces mesures n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une modernisation, modernisation nécessaire ici plus qu'ailleurs encore, compte tenu du fait que ce secteur est totalement ouvert à la concurrence internationale.

Pour conclure, je dirai que l'armement français dispose d'atouts et obtient des résultats dans un contexte pourtant très difficile.

Je rappelle que 40 p. 100 du chiffre d'affaires de l'armement français est réalisé en trafic tiers, c'est-à-dire entre pays étranger et pays étranger, et que notre armement de vrac est activement présent dans le monde entier, y compris au Japon, où la concurrence est très vive.

Lorsque des entreprises font la preuve de leur dynamisme et présentent des dossiers d'investissement pour se moderniser, le Gouvernement les aide. J'en citerai pour exemple la récente commande de deux pétroliers de 30 000 tonnes, un neuf et un d'occasion.

L'Etat montre ainsi sa volonté d'aider à la modernisation du secteur maritime français, mais, je le répète, il ne peut remplacer l'initiative des entreprises si celle-ci fait défaut pour telle ou telle raison.

Les pouvoirs publics ont leurs responsabilités et ils les assument pleinement. Je ne doute pas un seul instant — et je pense, monsieur le député, que vous partagez mon avis — que les hommes qui constituent la marine marchande sauront également assumer les leurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS  
APRES LA DECISION DE LA 17<sup>e</sup> CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le garde des sceaux, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a prononcé, la semaine dernière, un jugement à l'encontre de M. Jean-Marie Tjibaou.

Je ne me prononcerai pas sur le jugement lui-même, bien qu'il me paraisse logique de poursuivre devant les tribunaux la constitution d'un gouvernement provisoire sur le territoire de la République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Aucun pouvoir ne saurait tolérer en France un quelconque gouvernement provisoire régional. Il doit en être ainsi dans les territoires d'outre-mer, même si cela froisse certaines idéologies.

D'ailleurs, M. Tjibaou et le F. L. N. K. S. ont mis une sourdine à ce type de comportement, en décidant de mettre en jeu leur légitimité et leur représentativité réelle lors des prochaines élections.

Je ne me prononcerai pas non plus sur le choix du texte de loi utilisé pour cette procédure, tout en rappelant que son dernier utilisateur fut l'actuel Président de la République, quand, voilà quelque trente ans, il occupait les fonctions de garde des sceaux.

En revanche, j'ai été proprement scandalisé d'apprendre que le président de la commission des lois de notre assemblée s'était cru autorisé à qualifier ce jugement d'absurde et d'imbécile. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. De tels propos sont scandaleux !

M. Edmond Alphandéry. Pour un avocat !

M. Germain Gengenwin. Un jugement n'étant jamais que l'expression de l'appréciation souveraine d'un magistrat, c'est le juge lui-même qui a été insulté par cette prise de position de notre collègue.

M. Robert-André Vivien. Absolument !

M. Raymond Forni. N'exagérons rien !

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre de la justice, vous qui avez en charge l'ensemble des intérêts de la magistrature, pouvez-vous tolérer que de tels propos soient tenus à l'encontre d'un magistrat...

M. Pierre-Charles Krieg. Oui, puisqu'il n'a rien dit !

M. Germain Gengenwin. ... donc de la magistrature tout entière, par un homme à qui les fonctions qu'il occupe au sein de notre assemblée devraient imposer un devoir de respect et de réserve vis-à-vis d'un corps dont l'indépendance est indispensable à toute vie démocratique...

M. Michel Inchauspé. Très bien !

M. Germain Gengenwin. ... respect pour la magistrature dont vous avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure la nécessité en répondant à l'un de nos collègues ?

Monsieur le garde des sceaux, comment pouvez-vous obtenir réparation de cette déclaration et pensez-vous demander à notre collègue de retirer des propos indignes de sa charge et de ses fonctions ?

Il serait souhaitable pour la magistrature de ce pays que le sens du respect du service public l'emporte sur l'expression plus ou moins sérieuse des fantasmes calédoniens de certains de vos amis politiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, si je comprends bien, votre question est un levier de rideau.

**M. Edouard Alphanéry.** Ne vous faites pas siffler dès le début !

**M. le garde des sceaux.** Elle annonce le débat qui va commencer dans une vingtaine de minutes. *(Sourires sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Je vous dirai d'abord très simplement que tout propos, quand il est analysé, doit être replacé dans son contexte. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

L'éminent président de la commission des lois descendait à cet instant de l'avion...

**M. Pierre-Charles Krieg.** Raison de plus pour faire attention à ce qu'il disait !

**M. le garde des sceaux.** ... qui le ramenait de Nouvelle-Calédonie, où il avait pu mesurer les tensions que vous connaissez bien, les passions qui y régissent, et il était certainement angoissé à l'idée que tout pouvait, là-bas, être l'occasion d'explosions, d'une altération du climat.

C'est certainement au regard de ces considérations, pour lui déterminantes à cet instant, même si elles ne concernent en rien la juridiction qui juge, que le propos a été tenu. *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Vous me demandez de me prononcer sur ce propos. Je ne crois pouvoir être démenti par personne si je dis que je n'ai pas retrouvé dans la phrase en question les qualités d'éloquence et la richesse de nuances qui ont toujours caractérisé, dans cet hémicycle comme ailleurs, M. Raymond Forni. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Cette remarque de style étant faite, vous m'invitez à lui demander ici-même de retirer son propos. Je ne crois pas que vous m'incitez — ou alors, c'était en filigrane — à demander la levée de son immunité parlementaire. *(Sourires sur les bancs des socialistes.)*

Je dirai simplement que je sais, connaissant M. Forni depuis de très nombreuses années, qu'il est un des hommes les plus respectueux de l'autorité judiciaire...

**M. Pierre-Charles Krieg.** On ne le dirait pas !

**M. Paul Pernin.** Qu'est-ce que ce serait sinon !

**M. le garde des sceaux.** ... et un des plus soucieux de son indépendance et du respect que l'on doit en effet entretenir, dans une démocratie, à l'égard de la justice. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Pierre-Charles Krieg.** Il ne l'a pas montré !

#### RÉDUCTION DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET STATISTIQUES DU CHÔMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, je vous ai écouté avec attention répondre à la question qu'a posée M. Michel Noir sur les chiffres du chômage.

Je ne vous surprendrai pas en disant que votre réponse ne m'a pas satisfait. En effet, vous tentez toujours de démontrer que vous êtes en train de maîtriser son évolution et vous essayez de faire croire que le chômage amorce enfin une régression en France, alors que c'est l'inverse qui est vrai.

**M. Loïc Bouvard.** En effet !

**M. Adrien Zeller.** Chacun sait que la durée moyenne du chômage est, en France, la plus longue d'Europe et qu'elle augmente en moyenne de trois jours chaque mois, ce qui aggrave notamment la situation des chômeurs en fin de droit.

Chacun sait aussi qu'il y a actuellement une offre d'emploi et une seule pour soixante demandes. Chacun sait que le chômage partiel, dont on parle très peu, frappe en permanence 1,3 million de personnes et que, faute d'une croissance suffisante — celle-ci est actuellement la plus faible de tous les pays comparables — la situation ne peut que continuer de se dégrader car notre pays perd toujours plus d'emplois qu'il n'en crée.

Cette situation — vous ne pouvez le nier — est directement liée à votre politique. Elle ne correspond pas à la tendance profonde de notre pays. Regardez les chiffres des quinze dernières années, et vous serez éclairé.

**M. Robert Cabé.** C'est faux ! Vous avez la mémoire courte !

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le ministre, je ne vous accuse pas d'avoir truqué le thermomètre du chômage, mais de l'utiliser d'une façon trompeuse. *(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

En effet, avec les T.U.C., avec les préretraites, avec les radiations forcées des fichiers de l'A.N.P.E., avec l'allongement forcé de la scolarité, avec la multiplication des stages de reconversion, vous mettez chaque jour un peu plus de glace autour du thermomètre qui mesure le chômage.

**M. Robert-André Vivien.** C'est exact !

**M. Adrien Zeller.** Et vous prétendez aujourd'hui, monsieur le ministre, que la fièvre commence à baisser.

Après le traitement social du chômage, inauguré par M. Mauroy, nous assistons maintenant au traitement optique et statistique du chômage par M. Fabius, à la veille des élections. Voilà la réalité. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Robert Cabé.** Vous-même, vous n'êtes pas un bon médecin !

**M. Adrien Zeller.** Aussi, monsieur le ministre, plutôt que de polémiquer sur les chiffres, je vous demande si vous estimez, en âme et conscience, qu'à l'heure actuelle, l'évolution des chiffres officiels du chômage reflète la réalité d'un marché de l'emploi qui, hélas ! continue à se dégrader en profondeur. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, dans le choix des qualificatifs que vous avez employés, il est difficile de se situer. Je ne truque pas, je trompe, prétendez-vous. Je suis désolé de vous répondre : ni l'un ni l'autre.

Je ne reviendrai pas sur la réponse que j'ai faite à M. Noir, laquelle envie que j'en aie. Mais puisque vous m'en offrez l'occasion, je rappellerai de nouveau que la façon dont sont comptabilisés les demandeurs d'emploi est identique depuis 1970.

*(M. Zeller fait un geste de dénégation.)*

Avant 1981 et après 1981, ce sont les mêmes critères qui ont été utilisés. Et je vous fais grâce des déclarations de mes éminents prédécesseurs. *(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)*

Je l'ai dit tout à l'heure, et je le répéterai autant de fois qu'il le faudra, pour que, petit à petit, vous finissiez par admettre ce qui n'est que la réalité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-Louis Goasduff.** Les T.U.C. et les préretraites sont du chômage déguisé !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Sur un point, monsieur Zeller, je ferai écho à l'une de vos préoccupations : l'évolution comparée entre le chômage et l'emploi.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il y a trois millions de chômeurs aujourd'hui, monsieur le ministre ! Ne racontez pas d'histoires !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Mais taisez-vous, monsieur Goasduff ! Un peu de patience : les questions au Gouvernement s'achèvent dans cinq minutes.

Si l'on veut comparer, monsieur Zeller, l'évolution du chômage et celle de l'emploi, il faut s'entourer de certaines précautions. Il n'y a pas, vous le savez, de relation arithmétique entre l'évolution de l'emploi et celle du chômage. Il suffit pour s'en convaincre d'observer, d'une part, la progression continue du chômage depuis 1974 et, d'autre part, l'évolution du nombre de personnes exerçant un emploi, qui, selon les années, s'est accru ou a, au contraire, diminué.

Vous savez bien, par exemple, qu'en 1980 et 1982, nous avons connus une croissance de l'emploi de 0,1 p. 100 et en même temps une légère croissance du chômage. Cela s'explique simplement par le fait que le chômage dépend non seulement de l'évolution des emplois offerts par les entreprises — ce qui est important — mais aussi de l'augmentation des demandes d'emplois formulées par les ménages.

Or ces dernières, depuis de nombreuses années, sont en progression, pour des raisons démographiques, mais aussi à cause de la progression des taux d'activité féminins.

Un député Union pour la démocratie française. C'était déjà vrai avant 1981 !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** C'est là une première constatation.

Seconde constatation : il faut comparer l'emploi et le chômage aux mêmes périodes. Il est exact qu'en 1984 nous avons enregistré une réduction de 200 000 emplois — c'est le chiffre de l'I.N.S.E.E. — et une augmentation du chômage. M. Noir et vous-même avez insisté là-dessus. Mais nous ne connaissons pas encore l'évolution de l'emploi en 1985. Nous connaîtrons dans quelques semaines les résultats de l'enquête trimestrielle sur l'emploi réalisée par mes services. Cette enquête nous donnera une première appréciation de l'évolution de l'emploi pendant le premier trimestre de 1985. Il est donc trop tôt pour effectuer une comparaison directe entre la situation actuelle du chômage et celle de l'emploi. Ce n'est pas un hasard si l'I.N.S.E.E. n'a pu publier qu'en mai 1985 un bilan global de la situation de l'emploi de l'année 1984. Il faut plusieurs mois pour produire ce type d'analyses. Dans la relation entre les statistiques du chômage et la situation de l'emploi, les experts ne peuvent faire actuellement qu'une seule observation : celle qui se fonde sur les sorties de l'agence nationale pour l'emploi pour reprise d'emploi enregistrées au cours des trois derniers mois, c'est-à-dire février, mars et avril. Or, pour ces trois derniers mois, le nombre des sorties des registres de l'A.N.P.E. est en très nette progression. Pour ne vous citer qu'un seul chiffre, les reprises d'emplois déclarées par les demandeurs d'emplois étaient égales à 159 000 en avril 1985, alors qu'elles étaient de 120 000 en avril 1984.

Cette tendance constitue, avec les mesures d'insertion professionnelle des jeunes, la principale explication de l'évolution récente du chômage.

Voilà des éléments d'information que je tenais à vous apporter, monsieur le député.

Sur l'allongement de la scolarité, je vous laisse l'entière responsabilité de votre analyse, sur laquelle je suis en totale opposition avec vous.

Lorsque des jeunes ont la chance de poursuivre leur formation initiale ou, après être sortis de l'appareil scolaire, d'acquiescer une qualification ou un diplôme dans l'éducation nationale, c'est une mesure positive. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Pour les 60 000 jeunes qui pourront en bénéficier en 1985, ce sera une évolution positive. Lorsqu'une personne relativement âgée qui perd son emploi peut bénéficier d'une situation de pré-retraité au lieu de s'inscrire à l'A.N.P.E. et d'être chômeur, c'est également une mesure positive.

Ainsi que je l'ai déjà souligné, monsieur le député, jamais autant d'informations sur les demandeurs d'emploi n'ont été procurées depuis 1981. Et je veille à accroître également les éléments d'information disponibles sur l'emploi. Cela ne se sait pas assez, et je vous remercie de me permettre de le souligner. Si j'en crois ce qui s'est passé aujourd'hui et dans les dernières semaines, les questions au Gouvernement me permettront d'élever chaque semaine le niveau d'information des parlementaires et des Français. J'en suis fort heureux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 2 —

## EVOLUTION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (n° 2662, 2714).

La parole est à M. Forni, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, mes chers collègues, loin de la métropole, souvent ignorée de nos concitoyens, la Nouvelle-Calédonie est cependant depuis quelques mois proche de nos débats, de nos passions et de nos inquiétudes.

Que des événements surviennent là-bas, que des affrontements se produisent et, par le miracle toujours renouvelé des médias, la distance est gommée, les décalages sont effacés et la France, tout entière, écoute, tendue, le bruit des cris, des slogans et parfois, malheureusement, celui des armes. La métropole veut comprendre. Elle sent bien que cette société calédonienne fonctionne selon des schémas de pensées et de comportements qui sont certes loin dans l'espace, mais qui ont été écrits dans l'origine des peuples, forgés au plus profond des temps par les structures tribales, claniques, et modelés par l'apport européen, par la colonisation.

Terre de déportation, la Nouvelle-Calédonie est restée trop longtemps terre d'ignorance et si, aujourd'hui, se pose la question de l'appartenance à un même peuple pour la majorité des Calédoniens, au sein de la communauté française ou en dehors de celle-ci, c'est parce que nous sommes à un tournant de l'histoire, à cette possible rupture, un instant entrevue, et qui, c'est son seul mérite, ressuscite la raison au moment où l'on pensait l'avoir perdue.

Ce que la France veut, à coup sûr, c'est que cessent les larmes, les déchirements, qui sont autant de plaies béantes pour notre pays, dans la chair même de la communauté nationale. Canaques ou Caldoches, blancs ou noirs, premiers occupants ou exilés d'hier, chaque mort est une victime de notre histoire qui s'inscrit dans la mémoire collective, conservée, comptabilisée au registre des erreurs, des faux pas, des recherches et des tâtonnements. Et s'il fallait à tout prix rechercher, en cet instant, des responsabilités, il faudrait patiemment effeuiller les échecs des statuts successifs, adaptés aux temps d'alors, gravés à jamais, croyait-on, dans le marbre, mais sitôt écrits, ne résistant pas au temps qui passe, à la pression inéluctable du choix des hommes, conscients et libres, de plus en plus conscients et de plus en plus libres.

Quels que soient ceux qui nous gouvernent, gardons-nous, sur un sujet comme celui-là, d'opposer la limpidité d'une thèse qui ne rencontrerait que le machiavélisme d'une démonstration. Depuis plus de cent trente ans d'une page écrite en commun, parsemée de tensions, de passions, de sacrifices, d'attachements ou de révoltes, jamais, autant qu'aujourd'hui, le sort de la Nouvelle-Calédonie n'est apparu lié à la bonne volonté des hommes et au choix politique proposé.

A l'évidence, mes chers collègues, le projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie qui vous est présenté est, disons-le, celui de la dernière chance. Il est pour votre rapporteur l'expression d'une conviction et d'un espoir, conviction que trop d'occasions ont été manquées pour que l'on perde celle-ci : assurer au territoire un avenir pacifique ; espoir que cette loi permettra aux communautés de vivre ensemble, respectueuses les unes des autres, soucieuses de sauvegarder le droit à la différence.

Dans cette extraordinaire mosaïque de peuples, d'ethnies, l'appel au dialogue lancé par le Président de la République doit être entendu. C'est aujourd'hui, me semble-t-il, notre devoir d'y répondre et c'est le vœu essentiel qu'exprime, par ma voix, la commission des lois.

« Deux couleurs, un seul peuple » : c'était déjà la tentative des années cinquante pour réconcilier les colonisés et les colonisateurs. Ce fut malheureusement déjà l'échec, et la crainte suscitée alors au sein d'une majorité frileuse entraîna dans le flot des réformes l'intention généreuse et pourtant pacifique manifestée par l'Union calédonienne.

Sans réécrire, gardons-nous-en, l'histoire plusieurs fois décennale des rapports parfois tendus entre la métropole et le Caillou, rappelons cependant, car c'est une évidence, que l'idée d'indépendance, cette revendication à l'émancipation des peuples, ce désir d'acquiescer la souveraineté, se manifesta très tôt en Nouvelle-Calédonie. Dès 1969, cela cesse d'être une évocation, cela devient déjà une revendication. Et en 1977, au congrès de Bourail, l'Union calédonienne affirme clairement son choix en faveur de l'indépendance.

Comment, d'ailleurs, ne pourrait-il pas y avoir contagion dans une zone du Pacifique où Samoa, en 1962, Nauru en 1968, Tonga et Fidji en 1970, plus récemment, enfin, le Vanuatu, en 1980, ont accédé à l'indépendance ?

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Quelle indépendance ?

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Comment pourrait-il en être autrement alors que la conférence des églises du Pacifique comme le forum du Pacifique Sud se prononcent en faveur de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ? Alors que, dans le même temps, la Papouasie-Nouvelle Guinée saisit de cette question le comité de décolonisation de l'O.N.U. ?

Comment pourrait-il en être autrement alors que, de toutes parts — reconnaissons-le — le peuple canaque fait l'objet de marques d'attention ou d'initiatives dont on a peine à croire qu'elles soient dictées par le seul intérêt de ce territoire ?

C'est en tirant les leçons de ce passé, de ces événements et de cet environnement que le texte qui nous est soumis par le Gouvernement traduit sa conviction que l'avenir de cette île ne peut être préservé que si une place équitable est faite dans le territoire à la population d'origine mélanésienne.

Lorsque des institutions ne sont pas en mesure, localement, de faire face aux exigences de la situation en conduisant l'action et les réformes que celle-ci requiert, il est nécessaire que l'Etat agisse lui-même avec détermination et courage.

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1984, un délégué du Gouvernement était envoyé en Nouvelle-Calédonie. Son incontestable mérite aura été de permettre aux Français de mieux appréhender ce qui fait l'originalité de ce territoire français, d'en mieux comprendre les enjeux et de mieux décrire la logique d'une revendication, bref, de lever des tabous !

**M. Olivier Stirn.** Très bien !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Son bilan est aussi d'avoir rétabli l'ordre, car il est temps que la violence laisse place à l'apaisement et au dialogue. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

**M. Marc Lauriol.** Il serait temps !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Mais je ne voudrais pas, à ce point du débat, omettre de rendre hommage aux forces de l'ordre qui, avec conscience et sang-froid, ont permis le retour au calme. J'en ai mesuré les effets lors d'un bref séjour sur le territoire calédonien, comme j'ai senti la volonté lucide de modération exprimée par la plupart de mes interlocuteurs. Cette modération, j'en suis sûr, est le gage de la prise de conscience du caractère ultime de la chance d'aboutir à une solution.

Elle est aussi, reconnaissons-le, le résultat de la peur ressentie au lendemain des événements du 8 mai, peur d'être victimes de l'enchaînement dramatique de la violence, face au risque évident d'être débordés par les extrêmes et de se trouver engagés dans un processus où rien ne serait plus possible, où personne ne trouverait véritablement sa place.

J'ai retiré de ce séjour passionnant l'impression d'un désir sincère de partager mieux. A l'évidence, c'est par un partage plus juste, plus conforme au simple respect des hommes, que les communautés pourront cohabiter durablement dans la paix en Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi qui vous est soumis, et que la commission des lois a attentivement examiné, tend à la fois à doter le territoire de nouvelles institutions et à réaliser de nouvelles réformes.

Prévu pour s'appliquer trente mois, il verra son aboutissement dans le scrutin d'autodétermination qui doit avoir lieu avant le 31 décembre 1987 et à l'occasion duquel les populations intéressées seront consultées sur l'accession ou la non-accession du territoire à l'indépendance, en association avec la France.

Certes, il appartiendra ensuite au Gouvernement et au Parlement d'exercer le choix définitif, comme il leur appartient aujourd'hui de donner les moyens aux uns et aux autres d'apprendre enfin à vivre ensemble, et nul ne conteste plus le caractère d'urgence que présentent ces réformes.

Dois-je vous dire que je me réjouis que les fils du dialogue soient enfin renoués, parce que le Gouvernement a pris en compte les propositions formulées par les uns et les souhaits exprimés par les autres ?

Heureuse synthèse, me direz-vous. Je le crois et je pense être en mesure de le prouver.

Ainsi, le découpage en quatre régions apparaît comme un compromis équilibré entre les solutions parfois divergentes...

**M. Albert Brochard.** Trucage !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** ... contenues dans le statut du 6 septembre 1984, qui, je le rappelle, retenait six pays coutumiers, et les propositions formulées par M. Dick Ukeiwé, qui, lors de son discours du 24 janvier dernier devant le Sénat, avait souhaité, au titre des innovations essentielles du futur statut, que la personnalité de trois ou quatre régions naturelles et humaines de la Nouvelle-Calédonie fût retenue.

Compromis, enfin, à l'issue des travaux de la commission des lois qui, saisie d'une demande de modification de ce découpage par les indépendantistes, mais aussi par les anti-indépendantistes, a souhaité en rester au texte du Gouvernement. Elle a tenu compte, pour adopter cette position, de la relation faite par votre rapporteur de ses conversations avec les différents partenaires du territoire de Nouvelle-Calédonie, qui ont souvent exprimé des points de vue nuancés, quand ils n'étaient pas totalement contraires, et dont l'objectif était trop clairement de bloquer le jeu démocratique, avant même qu'il ne soit ouvert.

Le statut transitoire est donc fondé sur la régionalisation, calquée elle-même, autant que faire se peut, sur l'existence de pays coutumiers, mais aussi guidée par l'exigence économique ou géographique.

Erigées en collectivités territoriales, les régions seront administrées par un conseil de région élu, et leurs compétences très larges leur permettront de promouvoir leur développement économique, social et culturel.

Parce qu'il faut — c'est une exigence essentielle — maintenir l'unité du territoire et éviter tout risque de partition, un congrès est institué, où siègeront tous ceux qui auront été élus dans les régions. C'est en raison de la diversité des communautés s'exprimant au sein de cette nouvelle entité que la mission primordiale du congrès sera d'assurer l'unité du territoire.

Coiffant ce dispositif, les présidents des conseils de région siègeront au sein d'un conseil exécutif placé auprès du haut commissaire, qui préparera et exécutera les décisions de la nouvelle assemblée territoriale.

Bien entendu, parce que la mise en œuvre de ces nouvelles institutions requiert une grande célérité, il est apparu opportun au Gouvernement de demander au Parlement l'autorisation de légiférer par ordonnances, pendant un délai limité, conformément à l'article 38 de la Constitution.

La mise en place de ces nouvelles institutions et l'élaboration par le Gouvernement de réformes importantes ont pour ambition de donner une place véritablement équitable à la communauté d'origine mélanésienne, sans pour autant méconnaître les droits des autres communautés.

Chacun, en Nouvelle-Calédonie, a des droits, chacun doit respecter les devoirs qui lui incombent. Et il en est un qui prime tous les autres et qui consiste à tout mettre en œuvre pour assurer durablement une coexistence équilibrée entre toutes les composantes de cette partie de notre territoire.

Evitons qu'une communauté écrase l'autre.

« Autant de défis ou de paris sur la raison » : c'est ainsi qu'il s'exprimait le Premier ministre.

Ces défis et ces paris, la commission a voulu les relever avec lui. Elle vous propose donc d'accepter, dans son principe, la démarche gouvernementale.

Si elle en a pleinement approuvé l'esprit, la commission, à l'initiative de son rapporteur et de quelques commissaires, a cependant souhaité apporter toutes les modifications susceptibles d'améliorer la rédaction du projet, d'en renforcer la portée, d'en gommer les aspérités, car le doute, s'il persiste, est de nature à receler des dangers risquant, à l'avenir, de mettre en cause la volonté du promoteur du projet et celle du législateur.

es amendements que la commission des lois a adoptés répondent à plusieurs préoccupations. J'en relèverai quatre seulement, et de laisser au débat sur chacun des articles la place qui lui revient.

La première est d'apporter plus de clarté à un projet qui, volontairement sans doute, laissait planer l'ambiguïté, notamment pour ce qui est des compétences des diverses institutions, subsister des interférences entre les dispositions proposées dans le statut du 6 septembre 1984. Bref, nous voulons par toute démarche hésitante, interdire toute interprétation abusive.

En effet, aucune disposition du projet de loi ne prévoyait les compétences du congrès du territoire, lesquelles ne semblaient non plus devoir être définies par ordonnance puisque l'article 17 ne mentionnait que les compétences des régions pouvant être aménagées par voie d'ordonnance gouvernementale. Et puisque l'article 20 de ce projet maintient en vigueur tout ce qui est dans le statut du 6 septembre 1984, n'est pas contraire aux nouvelles dispositions que nous allons adopter, nous avons proposé en commission de traduire clairement ce choix et de poser certains principes.

Le statut Lemoine, puisque c'est ainsi qu'il faut le nommer, revient à l'assemblée territoriale une compétence générale sous réserve de celles attribuées à l'Etat, au président du gouvernement du territoire et au conseil des ministres du territoire. Et la combinaison des articles 4, 63 et suivants du statut Lemoine qui fixe le domaine d'intervention de l'institution territoriale.

Relèvent par exemple de ce domaine d'intervention l'exploration, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles biologiques et non biologiques ; le vote du budget et l'approbation des comptes du territoire ; la possibilité de création de commissions d'enquête et de contrôle ; la consultation sur certains projets de loi de ratification ; la possibilité d'adopter des vœux dans les matières relevant de la compétence de l'Etat.

Dans la mesure où elles ne sont pas contraires à ce que nous nous proposons de voter au Gouvernement, toutes ces dispositions sont normalement destinées à rester en vigueur.

**M. Bernard Pons.** C'est du vent ! Il n'y a rien !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** D'ailleurs, le projet de loi, dans son article 12, attribue expressément plusieurs compétences aux régions et confère, pendant une période limitée, le droit de prendre par ordonnances des mesures qui, en métropole, relèvent du domaine de la loi.

La future assemblée territoriale exercera donc les attributions qui ne sont dévolues ni à l'Etat, par l'article 5 de la loi du 6 septembre 1984 et par l'article 17 du projet de loi, ni aux régions, puisque l'article 12 énumère les compétences nouvelles de cette entité territoriale créée par le projet gouvernemental.

Il fallait donc — et c'est le sens des amendements de la commission, qui ne doivent pas être interprétés comme une concession à l'un ou l'autre des camps — sans modifier l'esprit ni mettre en cause la distribution des compétences, apporter des précisions afin de mieux faire comprendre le rôle que le congrès du territoire jouerait dans la vie institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie pendant cette période transitoire.

La seconde préoccupation de la commission a été de renforcer les garanties prévues pour assurer la sincérité et la liberté des élections, qui devraient se dérouler au cours de l'été.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Souhaitant confier à des autorités indépendantes le soin de contrôler au déroulement démocratique du scrutin, elle a accrus les moyens de contrôle attribués à la Haute autorité de la communication audiovisuelle.

Plutôt que de retenir une seule commission territoriale éloignée de centres de brousse distants de plusieurs centaines de kilomètres, elle a souhaité que quatre commissions régionales soient instituées, ce qui devrait permettre à celles-ci de mieux aller au terrain, de mieux cerner la réalité et, donc, de mieux surveiller le déroulement des opérations de vote.

De la même manière, parce que mon attention a été attirée maintes reprises, la commission vous proposera que le dépouillement des votes soit effectué au chef-lieu de la région, sous l'autorité de la commission régionale de contrôle des opérations de vote et de recensement.

La commission des lois a en outre retenu, afin de prolonger cette réflexion, un amendement, déposé par M. Laflaur, exigeant la présence d'un membre de la commission ou son délégué dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Nous pensons ainsi avoir répondu à l'inquiétude manifestée en Nouvelle-Calédonie, territoire vaste où les pressions peuvent s'exercer en tous sens. Nous croyons avoir fixé les règles du jeu démocratique, nécessaire à la sincérité de l'expression populaire.

La commission, contrairement à ce que prévoyait le texte du Gouvernement, a voulu reconnaître à la coutume une place plus importante dans les institutions du territoire. Rejoignant le vœu de M. Roch Pidjot, elle a transformé la possibilité de création d'un comité consultatif coutumier au niveau de chaque région en une obligation.

Parce que certains problèmes ne peuvent se résoudre qu'au terme de longues palabres au niveau territorial, la commission a également prévu qu'un conseil coutumier territorial regroupant les membres des conseils coutumiers régionaux serait mis en place afin d'exprimer un avis sur tout projet, ou toute question, qui lui serait soumis par l'autorité représentant l'Etat, c'est-à-dire le haut-commissaire.

Quatrièmement, la commission a longuement hésité sur les moyens de garantir le maintien de l'ordre qui est, en particulier, une condition essentielle du bon déroulement des élections.

**M. Albert Brochard.** Vous auriez dû le rétablir bien avant !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Donner au Gouvernement et à son délégué dans le territoire la possibilité d'agir en cas de troubles est une responsabilité qui nous incombe. Cela répond d'ailleurs à l'exigence qu'exprimait le président du gouvernement local, il y a peu de temps, lorsqu'il faisait du rétablissement de l'ordre sur le territoire une condition de sa participation aux prochaines élections, ce que je comprends parfaitement.

**M. Michel Debré.** C'est la fin du gouvernement local !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Cette préoccupation est d'ailleurs partagée par les responsables indépendantistes et notamment par M. Tjibaou.

**M. Philippe Séguin.** O paradoxe !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Certes, le texte du projet de loi prévoyait que, par ordonnances, pourraient être prises toutes mesures utiles au maintien de l'ordre, à la sécurité publique et au fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Mais ni sur un plan politique ni sur un plan juridique, cette solution n'était satisfaisante.

Entre le vote de la loi que nous examinons, sa promulgation, après épuisement de toutes voies de recours, et la possible ordonnance gouvernementale, un vide, à l'évidence, subsistait, que nous avons souhaité combler en commission des lois. Et, pour éviter de scinder cette discussion sur la Nouvelle-Calédonie, pour échapper au risque de répétition, il nous est apparu que s'imposait à nous l'obligation de proroger l'état d'urgence dans le territoire, jusqu'en avril 1986.

**M. Jean de Préaumont.** C'est scandaleux !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Cette date retenue — consciemment, bien entendu — est celle, vous le savez, du terme de la présente législature et du début de la nouvelle. C'est une vérité de La Palice. Mais, ainsi, chacun prendra toutes les responsabilités qui sont les siennes. Il serait, mes chers collègues, quelque peu paradoxal de demander le rétablissement de l'ordre, ou son maintien, en Nouvelle-Calédonie, voire d'en faire une condition de la participation électorale et de refuser, dans le même temps, au délégué du Gouvernement les moyens d'y parvenir.

**M. Michel Debré.** Cela dépend du délégué !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Certes, nous avons entendu les propos du Premier ministre, de même que nous avons entendu ceux de M. Alain Richard, porte-parole du groupe socialiste, et nous avons souhaité, comme eux, que, arme de dissuasion, l'état d'urgence soit suspendu pendant la campagne électorale chaque fois que les circonstances le permettent afin d'éviter de mettre en cause la liberté de réunion ou les libertés essentielles d'expression.

Tel est, mes chers collègues, l'objet des quatre réflexions essentielles que nous avons engagées et qui vous sont à présent soumises.

Complétant la mission que votre rapporteur a effectuée et qui faisait suite à d'autres contacts avec le territoire, soucieux d'élargir au maximum les sources d'information de notre commission, le 23 mai dernier, nous avons procédé à l'audition de M. Edgard Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, et

la relation de ses propos se trouve intégralement consignée dans le rapport qui vous a été distribué.

Tous, je l'ai observé, l'ont entendu avec intérêt. Tous ont bien senti que ces problèmes dépassaient, et de loin, les limites géographiques d'une terre lointaine.

Et si je voulais, en conclusion de mon propos, paraphraser — pourquoi pas ? — le président du gouvernement territorial, je dirais à mon tour qu'il se fait tard et qu'il est temps de reconstruire la Nouvelle-Calédonie...

**M. Francis Geng.** Pas avec nous !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** ... éprouvée par des déchirements fratricides...

**M. Didier Julia.** Eprouvée par le socialisme ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Marc Lauriol.** Parfaitement !

**M. Bernard Poignant.** C'est médiocre !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Je dirais que nous, non plus que lui, mes chers collègues, nous ne mériterions pas l'estime de nos concitoyens si, là-bas, chacun d'eux ne pouvait y trouver sa place, si chacun d'eux — Canaques, Caldoches, Wallisiens, Tahitiens, Vietnamiens, Laotiens — ne pouvaient, à l'image de ce que disait M. Ukeiwé, y cultiver son champ, en récolter les fruits et contempler le ciel de ce superbe pays.

Comme lui et comme tous les autres, c'est avec passion, mais aussi avec mesure et détermination que je me suis exprimé, en conscience. J'ai le sentiment d'avoir rempli la mission qui m'était confiée.

Il vous appartient d'y apporter la conclusion qui s'impose en approuvant le projet de loi qui vous est soumis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie... (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

#### Rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, vous venez de donner la parole à M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. J'en déduis que ce n'est pas M. le Premier ministre qui défendra ici le projet de loi.

**M. Francis Geng.** C'est un scandale !

**M. Charles Fèvre.** Le Premier ministre se dégonfle !

**M. Marc Lauriol.** Il se débîne !

**M. François d'Aubert.** Cette absence, qui se veut habile, me paraît surtout lamentable. Elle me paraît lamentable car, au fond, le Premier ministre ne respecte même pas ce qu'il a lui-même écrit. En effet, le texte du projet de loi est introduit par les lignes suivantes :

« Le Premier ministre... »

« Décrète :

« Le présent projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie... sera présenté à l'Assemblée nationale par le Premier ministre, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion. »

Je voudrais simplement protester contre cette absence qui témoigne, d'une part, d'un mépris total pour l'Assemblée nationale et la représentation populaire... (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)...

**M. Joseph Pinard.** Et Chirac, où est-il ?

**M. François d'Aubert.** ... et, d'autre part, du fait que le Premier ministre est plus soucieux de la gestion de sa carrière personnelle... (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Job Durupt.** Médiocre !

**M. François d'Aubert.** ... que de celle des responsabilités qui lui incombent au plus haut niveau de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne suis pas surpris par le niveau des arguments de M. François d'Aubert. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.) Il en est resté vraiment aux arguties.

**M. Jean Lacombe.** Comme d'habitude !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Cependant, je ne puis laisser passer sa phrase sur le total mépris qu'aurait M. le Premier ministre à l'égard du Parlement...

**M. Roger Corrèze.** Pourquoi le Premier ministre n'est-il pas ici ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... car on sait combien le Gouvernement respecte le Parlement... (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Robert-André Vivien.** Mais non !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... l'Assemblée nationale comme le Sénat. D'ailleurs, messieurs, vous le savez fort bien car les gouvernements que vous soutenez ont envoyé à l'une des deux assemblées pour les représenter uniquement un secrétaire d'Etat, et cela a duré pendant des années.

**M. Bernard Poignant.** Voilà !

**M. Gabriel Kaspereit.** Monsieur Labarrère, ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est vous qui aviez un mépris total pour le Parlement. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous ne nous parlez pas de la Nouvelle-Calédonie ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Kaspereit, je vous en prie !

**M. Gabriel Kaspereit.** Moi aussi je vous en prie ! Parlez donc de la Nouvelle-Calédonie !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Simplement, le fait de commencer ce débat par une intervention aussi lamentable que celle de M. d'Aubert reflète le niveau de vos idées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Roger Corrèze.** Le Gouvernement méprise le Parlement !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, consacrons à notre débat la dignité nécessaire.

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est M. le ministre Labarrère qui donne des ordres maintenant ?

#### Reprise de la discussion.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

**M. Edgard Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Pourquoi le Parlement est-il si souvent saisi du dossier calédonien ? Pourquoi, en vingt ans, y a-t-il eu nécessité, ou opportunité, de changer de statut ou de définir un statut ? C'est la première question à laquelle il convient de répondre.

Pourquoi — et ce sera la seconde question à laquelle je tenterai de répondre — est-il fait référence, dans le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, à l'indépendance associée à la France et quel peut être le contenu, aujourd'hui imaginable, de ce concept d'indépendance-association ?

Comment le projet de loi, qui définit un statut transitoire, va-t-il d'aménager les institutions, les modes de travail, les relations entre les communautés, de telle sorte que ce qui est aujourd'hui, ou ce qui était hier affrontement devienne débat politique, c'est-à-dire conflit, mais conflit au niveau des idées, au niveau des solutions, et non pas conflit de violence? Quelles formes le projet de loi tente-t-il de mettre en œuvre et comment prévoit-il de faire évoluer la société néo-calédonienne afin que nous puissions atteindre ce résultat?

Enfin, dans quelles conditions les élections sont-elles susceptibles de se dérouler conformément, mesdames, messieurs les députés, au texte qui vous est proposé et — question qui n'est pas sans importance — après ces mois de troubles et d'affrontements, les conditions du recours au corps électoral sont-elles remplies?

Première question: pourquoi la Nouvelle-Calédonie est-elle si souvent à l'ordre du jour du Parlement? Les raisons en sont multiples. Il faut tenter de les analyser avec quelque objectivité sans se laisser entraîner par je ne sais quelle passion immédiate.

Une première donnée, tout à fait objective, est le déséquilibre existant entre Nouméa et la brousse. En métropole, on ne mesure pas les tensions qui s'exercent, dans ce territoire très long, très difficile à desservir, très peu habité, très peu cultivé, entre une ville, considérable pour le territoire lui-même, et une brousse où le service public a peine à survivre, où l'activité économique a peine à se développer. L'une des découvertes que j'ai pu faire dans ce territoire est incontestablement celle de la question lancinante que se posent les habitants de la brousse sur l'avenir de leur village, de leur vallée, de leur activité face à la croissance de Nouméa, qui semble tout dévorer.

Deuxième raison de la fréquente venue du débat devant le Parlement: incontestablement, le territoire vit très largement au-dessus de ses moyens.

**M. Francis Geng.** Grâce au budget français!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Je voudrais que l'on analyse avec rigueur le produit national brut du territoire néo-calédonien: le nickel, dont tout le monde parle, représente 8 p. 100 de ce P.N.B., l'agriculture 3 p. 100 et les autres activités économiques créatrices de richesses de 2 à 3 p. 100, soit de 13 à 14 p. 100 au total. Les transferts de métropole représentent quant à eux 46 p. 100. On arrive ainsi à 60 p. 100. Le reste concerne des activités de services. Ceci explique cela. Je veux dire par là que le fait que l'économie calédonienne soit essentiellement une économie de services justifie que la ville de Nouméa se développe non pas au détriment de la brousse mais sans considération des besoins de la brousse. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Didier Julia.** C'est ridicule!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Mais je voudrais aller un peu plus loin dans l'analyse.

Le nickel est considéré comme une richesse à nulle autre seconde...

**M. Michel Noir.** Faux raisonnement!

**M. Francis Geng.** Eh oui!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Pardonnez-moi de parler de la Nouvelle-Calédonie, messieurs!

**M. Marc Lauriol.** Nous la connaissons aussi!

**M. Gabriel Kaspereit.** Commencez par être convenable!

**Un député socialiste.** La paix!

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie!

**M. Gabriel Kaspereit.** Ne nous parlez pas sur ce ton-là, monsieur Pisani! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean Lacombe.** Ils sont lamentables!

**M. Gabriel Kaspereit.** Le Gouvernement doit respecter le Parlement! On connaît depuis longtemps M. Pisani et ses méthodes!

**M. le président.** Calmez-vous, monsieur Kaspereit!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Lorsque la Nouvelle-Calédonie exporte 100 francs de nickel, elle exporte environ 20 francs de minerais et d'autres services, 40 francs de main-d'œuvre, mais aussi 40 francs de pétrole importé pour la métallurgie du nickel.

Ainsi donc, nous nous trouvons devant une économie extraordinairement fragile, essentiellement orientée vers les services, soutenue par les subsides de la métropole. Mais le pire, c'est que ces subsides vont à Nouméa, à une partie de la population, et non pas à la totalité du territoire, à l'ensemble de la population. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'effort financier accompli par la France ne bénéficie pas également à tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie, à tous les citoyens français de la Nouvelle-Calédonie: il bénéficie essentiellement à certains d'entre eux.

Je voudrais aller plus loin encore dans ma démonstration.

**M. Claude Labbé.** Tout cela est élémentaire!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Il est clair que ceux-là mêmes qui bénéficient des efforts financiers de la métropole et qui développent une activité économique pour la plus grande part centrée sur Nouméa sont en même temps les détenteurs du pouvoir économique et du pouvoir politique. L'analyse des structures de l'Assemblée territoriale et des personnalités composant le gouvernement local démontre que, pour l'essentiel, une partie substantielle du pouvoir, qu'il soit économique ou politique, est accaparée par une fraction de la population...

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est faux!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... et que les autres fractions sont de ce fait marginalisées.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Il y a eu des élections!

**M. Gabriel Kaspereit.** Mais c'est un mensonge!

**M. Jacques Toubon.** Oui! Quel menteur!

**M. Laurent Cathala.** Non! C'est la réalité!

**M. Philippe Séguin.** Sur quelle planète vit M. Pisani?

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Ainsi se trouve réalisé un déséquilibre qui ne pouvait, à la longue, que provoquer les revendications qui se sont exprimées.

**M. Gabriel Kaspereit.** N'importe quoi!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Dois-je rappeler que la revendication d'indépendance n'est intervenue que dans les dernières années de la décennie 70 alors que, depuis des lustres déjà, les représentants de la population mélanésienne avaient revendiqué de participer autrement et davantage aux responsabilités et aux activités importantes de leur territoire?

**M. Jacques Lafleur.** Ça aussi, c'est faux!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Ce n'est que parce que l'on n'a pas su entendre assez tôt une revendication qui s'est exprimée d'abord en termes de complémentarité que cette revendication s'exprime maintenant en termes d'innovation ou de changement fondamental du statut.

**M. Didier Julia.** Absurde! Image d'Epinal!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** A cet égard, je rappellerai, pour conclure la première partie de mon intervention, ce que M. le Premier ministre...

**M. Jacques Toubon.** Où est-il?

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... disait il y a quelques semaines: en Nouvelle-Calédonie, on a fait toujours trop peu et trop tard. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Dans cette évolution, une date est à noter, qui a permis de prendre en compte la revendication qui s'exprimait: c'est la date de la réunion de Nainville-les-Roches au cours de laquelle a été affirmé le droit du peuple mélanésien.

Pour répondre à la deuxième question que j'ai énoncée tout à l'heure, je voudrais tenter d'expliquer ce que représente le concept d'indépendance-association et d'exposer la raison pour laquelle le Gouvernement en est arrivé à le proposer comme base de son dispositif.

**M. Didier Julia.** C'est peut-être parce qu'il a l'esprit tordu!

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Il est clair que l'indépendance à laquelle peut prétendre et peut atteindre le peuple mélanésien ne peut pas être uni-ethnique...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Quoi ? Mono-ethnique !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** « Mono-ethnique » ? Si cela doit vous donner satisfaction une fois pour toutes, je suis prêt à utiliser ce vocable !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Didier Julia.** Au moins, vous ne faites pas d'ostracisme !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Il est clair que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ne peut être que pluri-ethnique. (*Poly-ethnique ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce territoire comprend *grosso modo* deux cinquièmes de Calédoniens d'origine européenne, deux cinquièmes de Calédoniens d'origine mélanésienne et un cinquième de Calédoniens d'origine océanique.

Il est inimaginable, impossible, inacceptable que puisse s'ériger une indépendance qui ne prenne pas en considération, je dirais même qui ne prenne pas pour base le caractère pluri-ethnique de ce peuplement.

Ainsi le problème qui est posé, et qui devra être résolu, est-il celui du maintien d'un peuplement multiple et divers dans une Calédonie dont le statut aura totalement changé. Ainsi l'effort qu'il convient de faire est-il de consacrer le droit des Mélanésiens sans pour autant nier les droits des populations non mélanésiennes à demeurer sur ce territoire qu'elles ont souvent fécondé, auquel elles sont attachées, qui est le leur.

**M. Marc Lauriol.** D'ailleurs, elle ont voté !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Allant un peu plus loin, j'indique que dans les conversations qui se sont déroulées sur place au cours des mois récents, il a été possible de faire progresser ces idées et d'en arriver à une conception ouverte d'une indépendance associée à la France.

Le temps n'est sans doute pas venu de décrire dans le détail le contenu de ces conversations. Si, pourtant, l'occasion m'en était donnée dans le débat, je le ferais volontiers.

Par-delà l'affirmation du caractère pluri-ethnique de l'indépendance future, ou éventuelle, il convient que soient affirmés les droits des différentes ethnies et la garantie fondamentale qu'elles pourront ou pourraient recevoir dans la naissance d'un pays nouveau.

**M. Didier Julia.** Du rêve ! Cette garantie ne vaudra rien !

**M. Michel Debré.** Et les intérêts de la France ?

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Le texte tend précisément à la mise en place d'institutions nouvelles qui permettent de s'acheminer vers cette solution de l'indépendance associée à la France, laquelle je le répète, a pour objectif de respecter trois ambitions essentielles : la revendication du peuple mélanésien, les droits des autres ethnies, enfin les droits et les intérêts de la France dans cette région du monde.

Pourquoi, pour répondre à cette ambition et pour faire face à une situation dont chacun connaît la gravité qu'elle a revêtue...

**M. Didier Julia.** Grâce à vous !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... pourquoi le Gouvernement propose-t-il un statut provisoire et pourquoi l'une des dispositions majeures en est-elle la régionalisation ?

Aucun vote immédiat concernant le statut futur de la Nouvelle-Calédonie n'aurait pu entraîner, compte tenu de l'état de l'opinion locale, des résultats probants. L'affrontement était d'une simplification, d'une brutalité, d'une violence telles que, finalement, le débat se serait-il terminé par un vote, cela n'aurait pas revêtu de signification politique essentielle.

Le délai de deux ans et demi que le Gouvernement suggère de respecter vise à rendre aux différentes ethnies calédoniennes l'habitude de travailler ensemble...

**M. Didier Julia.** Et de permettre à l'opposition de régler le problème !

**M. le ministre chargée de la Nouvelle-Calédonie.** ... et de gérer ce territoire, qui est le leur.

La régionalisation qui vous est proposée a donc pour objectif de ménager une sorte de convalescence et de préparer de nouveaux responsables, en d'autres termes un nouveau système de responsabilités.

Je vais donc entrer, si vous le permettez, dans le détail de cette régionalisation pour exposer, après M. le président et rapporteur de la commission des lois, l'esprit des dispositions qui sont proposées.

Je ne dirai pas que la division de la Nouvelle-Calédonie en quatre régions était ou demeure la seule solution possible, ni que le découpage que nous proposons est à l'abri de tout reproche ni que l'amendement de M. Lafleur, qui fait suite à la proposition de M. Dick Ukeiwé, tendant à partager le territoire en deux régions seulement, n'a pas sa justification, encore que mettre d'un côté la Calédonie pauvre et de l'autre côté la Calédonie riche ne me paraît pas faire progresser ce territoire vers une solution de ses problèmes.

**M. Daniel Goulet.** Pas du tout !

**M. Didier Julia.** C'est scandaleux ! Vous n'avez rien compris !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Je dirai simplement que, parmi toutes les solutions possibles...

**M. Jacques Lafleur.** Il n'y a que les vôtres de bonnes !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... celle que nous proposons nous paraît la plus sage, sans taxer les autres d'imprévision ou d'abus.

En premier lieu, en effet, elle reconnaît la spécificité des Iles Loyauté. Les rattacher comme cela a été proposé à la région Sud, c'est obliger leurs habitants à passer par Nouméa pour rejoindre un chef-lieu de région se trouvant dans le Nord. De surcroît, ces Iles ont des caractéristiques très particulières qui méritent d'être retenues.

Deuxièmement, la région Nord, telle qu'elle est définie, correspond à une réalité linguistique et culturelle dont personne, je crois, n'a contesté le bien-fondé, sinon que, sans doute, la commune de Poya pourrait être partagée en deux du fait des réalités coutumières.

La région de Nouméa constitue un ensemble urbanisé, et les quatre communes qui ont été retenues, qui vont de l'aéroport de La Tontouta jusqu'à l'extrémité sud de l'agglomération, me paraissent constituer une réalité homogène dominée par les problèmes urbains — et Dieu sait s'ils sont importants et difficiles.

Reste la quatrième région, la région centrale dite Sud, et le débat, en définitive, ne porte que sur deux communes : celle de Yaté et celle de l'île des Pins, que le projet rattache à la région Centre-Sud, alors que certains souhaiteraient les voir rattachées à Nouméa. En termes de coutume, ceux qui demandent le rattachement de l'île des Pins et de Yaté à Nouméa ont de très bons arguments.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Le seul que nous ayons à opposer, c'est que ce sont des communes spécifiquement rurales et que leur inclusion dans une agglomération risquerait de tourner à leur désavantage.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Au contraire !

**M. Gabriel Kasperoff.** Raisonnement absurde !

**M. Jean Foyer.** Ce serait la complémentarité !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** En définitive, c'est une approche beaucoup plus économique que coutumière qui a inspiré le choix du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Il faut mettre les villes à la campagne. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Le deuxième problème qu'entraîne la régionalisation est celui de la représentation des différentes régions. Je veux simplement indiquer que la pondération entre les populations et les voix, telle qu'elle résulte du projet du Gouvernement, est...

**M. Claude-Gérard Marcus.** Scandaleuse !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... très proche de celle qui résulte de la loi de 1984, votée, si mes renseignements sont exacts, à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

**M. Claude-Gérard Marcus.** C'est absolument faux !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Au demeurant, modification il y avait par rapport à 1984, ce serait dans le sens d'une pondération légèrement atténuée.

Je viens aux compétences des régions et j'entre là en débat avec M. le président et rapporteur de la commission des lois. Je ne m'exprimerai pas, comme lui, en termes juridiques, mais en termes très concrets, compte tenu des réalités dont ce projet de régionalisation aura à tenir compte.

Je veux indiquer, d'une part, et sans nuance, que l'ambition de régionaliser est très grande et qu'elle se heurte à des obstacles considérables. D'autre part, les compétences qui sont expressément décrites comme étant celles de la région constituent l'élément de l'aménagement régional, du développement économique, de l'équipement des régions considérées.

Pouvait-on aller plus loin dans ce sens et retirer davantage au territoire ?

La vérité exige de rappeler que le territoire, en la circonstance, ce n'est pas seulement le congrès, mais aussi le commissaire de la République, délégué du Gouvernement, qui incarne l'Etat. En outre, aller plus loin ne me paraît pas conforme à l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie dont l'unité, ainsi que le disait M. Forni tout à l'heure, doit être sauvegardée.

Je veux insister sur le fait que divers problèmes ne sauraient être résolus à l'échelle régionale. Il est inimaginable que chaque région définisse sa réforme foncière. Il est parfaitement concevable, en revanche, que chacun gère d'une certaine façon le problème foncier. Mais la question en Nouvelle-Calédonie est déjà si grave que la compliquer en imaginant que quatre législations pourraient exister n'est pas acceptable.

Les ressources des régions viendront en très grande partie de l'Etat, c'est-à-dire de Paris, et aussi d'une péréquation des ressources de la région de Nouméa qui représente, à elle seule, 80 p. 100 de la richesse du territoire. Est-il possible que chaque région détermine ses ressources si un système territorial élaboré à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie ne permet pas une péréquation ? Un système fiscal donnant aux communes comme aux régions leurs propres ressources peut-il être imaginé par chaque région sans risque de tension ? Tel est le dernier argument qui me paraît majeur.

Nous inscrivons dans le texte de loi que le développement des infrastructures, des productions agricoles — je parlais tout à l'heure de la pauvreté de l'agriculture calédonienne — est de la compétence des régions.

Mais supposons — et il faut le vouloir — que la production calédonienne se développe et qu'après avoir satisfait mieux qu'elle ne le fait les besoins alimentaires de la ville de Nouméa, la Calédonie cherche à exporter dans cette région difficile du monde. Imagine-t-on quatre organisations des marchés agricoles ? Est-il possible d'aller au-delà d'une seule, ayant, Nouméa pour centre et pour élément d'animation ?

Le texte a donc pour objectif de régionaliser les actions de développement et de maintenir à l'échelon du territoire la définition des actions de développement. Il s'inspire donc d'un équilibre entre l'unité nécessaire du territoire et la régionalisation, tout aussi nécessaire à l'épanouissement de communautés réparties inégalement sur le territoire.

Pour venir à l'appui de cette nécessité de la régionalisation telle qu'elle est définie, le texte propose que les contrats de programme Etat-région prennent en compte directement le développement de ce territoire. C'est souligner l'importance essentielle que la région jouera dans l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

**M. Didier Julia.** C'est bien plat, tout cela !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Je veux maintenant essayer d'expliquer le mode de fonctionnement du système et répondre à certains arguments qui ont été articulés contre le texte. On a reproché à ce projet d'être rétrograde...

**M. Claude-Gérard Marcus.** Eh oui !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... et de proposer un système d'administration directe, alors que tout semble inviter à aller vers l'autonomie.

Régionaliser, c'est retirer au territoire, et donc au représentant du Gouvernement, une partie des compétences qu'il exerçait.

**M. Didier Julia.** C'est la première fois qu'on entend une telle définition.

**M. Alain Vivien.** Elle a toujours été la même.

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Régionaliser, c'est confier à une assemblée ou à son exécutif élu le soin de gérer une région avec, au loin, un commissaire qui assurera une tutelle légère à l'égard de ses délibérations.

**M. Gabriel Kaspereit.** Comme c'est beau !

**M. Roger Corréze.** Ce n'est pas l'indépendance, cela !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Deuxièmement, l'autonomie, notion autour de laquelle s'est construit tout le débat à un moment donné lors des mois récents, n'était pas possible comme élément essentiel de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, dans la mesure même où elle a semblé, de façon très forte, aller exactement en sens inverse de l'évolution politique souhaitée pour le territoire.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Souhaitée par qui ?

**M. Jacques Lafleur.** Vous avez expliqué le contraire en septembre !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** L'autonomie telle qu'elle est actuellement vécue en Nouvelle-Calédonie ne favorise pas le développement du milieu mélanésien. Elle a, au contraire, pour résultat de favoriser le développement de l'agglomération de Nouméa.

**M. Didier Julia.** Il faudrait raser Nouméa !

**Un député socialiste.** C'est délicat comme pensée !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Et s'il fallait en apporter une preuve, qu'on essaiera, je l'espère, de contredire tout à l'heure pour me permettre d'aller plus loin dans le débat, je rappellerai que lors de l'adoption du dernier budget du territoire, 6 p. 100 seulement du budget d'équipement sont affectés à la région Est, qui est sous-équipée et qui comprend 12 p. 100 de la population.

**M. Jacques Lafleur.** Il faut supprimer Nouméa !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Voilà qui a été pour moi une découverte tout à fait surprenante : l'autonomie n'allait pas dans le sens de l'épanouissement des Mélanésiens et de la communauté mélanésienne en Nouvelle-Calédonie, mais dans celui du renforcement de la mainmise de la ville de Nouméa sur le reste de la Calédonie.

**M. Francis Geng.** Sophiste !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Pour répondre à tel ou tel argument qu'on a opposé, je répète que le projet ne vise nullement à porter atteinte d'une quelconque façon à la force économique que représente Nouméa. Mais est-il imaginable que la ville continue de se développer, sans arrière-pensées et dans un océan vide !

**M. François d'Aubert.** Et sans personne !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** L'idée qui a été émise à tel ou tel moment d'en faire un port franc, un « Hong-kong » ou un « Singapour » est sans fondement. Alors que le Pacifique Nord est surpeuplé, d'une activité considérable, le Pacifique Sud est une région vide, et il n'est pas question que Nouméa se développe, si le reste du territoire ne se développe pas.

Mesdames, messieurs, j'ai tenté, de façon un peu impressionniste, me direz-vous, de prendre quelques-uns des problèmes qui étaient posés...

**M. Didier Julia.** On n'a rien appris.

**M. Claude-Gérard Marcus.** C'était abstrait !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... et de préciser l'esprit dans lequel le Gouvernement les a abordés et vous propose de les résoudre.

**M. Jacques Godfrain.** En trompe l'œil !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Je veux indiquer maintenant les conditions dans lesquelles nous pourrions aller vers les élections qui sont prévues pour le mois d'août prochain et, en tous cas, les conditions dans lesquelles ces élections se dérouleront.

**M. Pierre Mauger.** C'est du dadaïsme !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Le texte permet d'abord l'institution d'un système de contrôle des médias qui mette un terme à l'accaparement de l'information...

**M. Didier Julia.** Par vous-même !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... par une partie de l'opinion calédonienne. *(Rires et interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

J'ai connu beaucoup mieux que certains d'entre ceux qui orientent la réalité du système d'information en Nouvelle-Calédonie, et il m'a fallu une certaine tranquillité d'esprit pour résister à ce débordement d'injures dont j'ai été la victime pendant des mois... *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Il ne fallait pas y aller !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** ... du fait que les moyens d'information appartenaient exclusivement à une partie fort intéressée au débat. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Bruno Bourg-Broc.** R. F. O. sans doute ?

**M. Marc Lauriol.** Insanité !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Le deuxième élément du projet qui doit assurer l'objectivité des élections est la mise en place d'une commission de contrôle. Cette commission sera composée de magistrats ayant à leur disposition des personnes qui pourront les aider ou, éventuellement, les suppléer. Des magistrats devront donc être dépêchés de la métropole en Nouvelle-Calédonie pour que leur présence soit assurée partout.

**M. Philippe Séguin.** De la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris ?

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** La question est posée de savoir si l'on peut concentrer les bureaux de vote dans les chefs-lieux de commune. Ma réponse — que partageront tous ceux qui connaissent la Nouvelle-Calédonie — est négative. La commune de Yaté, pour ne citer qu'elle, a 90 ou 95 kilomètres de long et son chef-lieu se trouve à son extrémité sud. Sachant que les routes sont très peu nombreuses, comment demander à des électeurs de franchir pareille distance pour aller voter ? Les élections auront donc lieu dans les bureaux de vote qui existent aujourd'hui.

En revanche l'idée de concentrer dans les chefs-lieux de région le dépouillement des urnes, après brassage des bureaux de vote, peut être retenue car elle assurera une plus grande objectivité.

**M. Francis Geng.** Le grand brasseur Pisani !

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est quoi, le brassage ?

**M. Clément Théaudin.** Vous êtes pourtant des connaisseurs !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Messieurs, j'ignore au gré de quelle expérience de manipulation vous critiquez le terme de brassage, qui est un terme technique et non pas politique. Il s'agit de faire en sorte que les urnes ne soient pas individualisables par bureau de vote et non pas de trafiquer, comme peut-être certains savent le faire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Yves Lancien.** Vous visez vos amis ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous pensez aux communistes ?

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Allons-nous vers des élections normales ? Je le crois. Après des mois où la violence a prédominé, la Nouvelle-Calédonie évolue lentement mais sûrement vers une acceptation d'elle-même dans ses contradictions. *(Rires sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Philippe Séguin.** Redites-le nous !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Des événements politiques récents, dont on aurait tort de minimiser l'importance et de ne pas dire à quel point il a été difficile de les susciter, nous laissent espérer un processus électoral normal.

Il est essentiel que la Nouvelle-Calédonie cesse de croire — ou qu'on cesse de faire semblant de croire pour elle — que la violence résoudra ses problèmes. L'invitation que porte en lui-même ce texte de loi est de refaire du débat calédonien un débat essentiellement politique, un débat démocratique où chacun ait le droit de s'exprimer et où, finalement, la majorité l'emporte. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Pierre Messmer soulève une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Pierre Messmer.

**M. Pierre Messmer.** Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le sentiment qui domine notre débat, en France métropolitaine comme en Nouvelle-Calédonie, est l'inquiétude devant une situation qui ne cesse de se dégrader. Les manifestations violentes, les actes de terrorisme réprouvés, mais renouvelés, sont devenus une manière habituelle d'exprimer la revendication ou le refus devant une administration qui a été souvent débordée ou passive, malgré les moyens dont elle dispose.

Inquiétude, mais aussi, messieurs les ministres, scepticisme devant votre projet de loi, qui est l'objet de notre débat. Avant d'entrer dans un examen au fond, qui aura nécessairement un caractère juridique puisque j'oppose une exception d'irrecevabilité, je ferai observer que votre texte marque le troisième changement, en un an, de la politique du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

A ceux qui auraient la mémoire courte, et il semble qu'il y en ait sur vos bancs...

**M. René Drouin.** Vous vous y connaissez !

**M. André Billardon.** Vous êtes orfèvre !

**M. Pierre Messmer.** ... je rappelle que le gouvernement socialiste a, selon son expression, « hérité » d'un statut qu'il jugeait détestable — le rapporteur puis le ministre ont fait référence à ses prétendus défauts — mais qui ne devait pas être si mauvais puisqu'il avait permis au territoire de vivre et de se développer dans la paix...

**M. Guy Chanfrault.** Et dans l'égalité aussi, sans doute !

**M. Pierre Messmer.** ... aucun Calédonien, entre 1945 et 1982, n'ayant trouvé la mort du fait d'une action de maintien de l'ordre ou d'un affrontement politique. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Alain Vivien.** Mensonge ! Et l'assassinat de Declercq, le secrétaire général de l'union calédonienne ?

**M. Robert Cabé.** Il y a eu assassinat sous votre régime, monsieur Messmer !

**M. Alain Vivien.** Vous, c'est un trou que vous avez dans la mémoire !

**M. Pierre Messmer.** Messieurs, je dis la vérité et elle vous gêne. S'il en est ainsi, je risque d'être encore beaucoup plus sévère pour ceux qui siègent au banc du Gouvernement !

*(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Alain Vivien.** Vous êtes un menteur !

**M. Pierre Messmer.** Je répète donc, monsieur le président, parce que c'est la vérité...

**M. Robert Cabé.** Non !

**M. Pierre Messmer.** ... et que ces messieurs, certains d'entre eux du moins, ne semblent pas vouloir l'entendre que, de 1945 à 1982, aucun Calédonien n'a trouvé la mort du fait d'une opération de maintien de l'ordre ou d'un affrontement politique. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Bernard Poignant.** Et Declercq !

**M. Joseph Pinard.** Il est tombé dans son escalier ?

**M. Robert Cabé.** Les hommes politiques disparaissent les uns après les autres !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** A vous il ne reste plus que neuf mois !

**M. Pierre Messmer.** Sans doute le problème complexe et difficile des rapports entre ethnies, problème aussi vieux que la présence de la France en Nouvelle-Calédonie, n'avait pas trouvé de solution mais, au moins, pendant une génération, rien d'irréparable n'avait été accompli.

A ce statut que vous vouliez rejeter, vous avez substitué l'an dernier — c'est le premier changement — la loi du 6 septembre 1984, dite loi Lemoine.

**M. Yves Lancien.** Pauvre Lemoine !

**M. Philippe Séguin.** Qui est-ce, Lemoine ?

**M. Didier Julia.** Il n'est même pas là !

**M. Pierre Messmer.** Dès le mois de novembre, vous renoncez à l'appliquer, les élections pour le renouvellement de l'assemblée territoriale n'ayant pas donné les résultats que vous attendiez et le F. L. N. K. S. ayant aussitôt engagé une action terroriste sans que le Gouvernement...

**M. Georges Tranchant.** Avec sa complicité !

**M. Pierre Messmer.** ... montre beaucoup de détermination pour la combattre.

C'est alors — deuxième changement — qu'au mois de décembre le Gouvernement a délégué à Nouméa M. Edgard Pisani.

**M. Francis Geng.** Grande réussite !

**M. Pierre Messmer.** Celui-ci devait annoncer hâtivement, et dans son style de « réformateur brouillon », comme le taxait un ancien Président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République qui fut son chef (*sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) le projet bâclé d'indépendance-association pour janvier 1986, échéance bientôt retardée et projet rectifié devant l'opposition de la majorité absolue des Calédoniens de toutes origines, décidés à rester français.

Aujourd'hui — troisième changement — vous présentez un projet de loi qui bouleverse les institutions du territoire pour vous permettre d'avancer masqués vers l'indépendance, solution que vous continuez de préférer à toute autre. Est-il possible de prendre au sérieux ce nouveau statut, lourd d'arrière-pensées et très éphémère, puisqu'il est condamné à disparaître avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988 ?

Je comprends que le Premier ministre n'ait pas voulu garder plus longtemps la responsabilité directe d'un dossier aussi lourd et aussi brûlant. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Foyer.** Il se défause !

**M. Pierre Messmer.** Il s'en est donc déchargé sur M. Edgard Pisani, nommé ministre à cette fin. Que sa promotion s'explique par une de ces manœuvres que décrivait Courteline, bon connaisseur de nos mœurs administratives, ou parce que les plus hautes autorités de l'Etat approuvent son programme et veulent couronner son action, c'est votre affaire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Sa promotion s'explique simplement par ses qualités !

**M. Guy Chanfrault.** Pour la politique de décolonisation, c'est vous qui étiez un ministre de circonstance !

**M. Robert Cabé.** Cela manque de hauteur pour un ancien Premier ministre !

**M. Pierre Messmer.** Quant à nous, instruits par l'expérience, nous savons que rien n'est possible, en ce qui nous concerne, avec un ministre qui s'est rangé délibérément parmi nos adversaires déclarés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Hélas !

**M. Pierre Messmer.** Sur le fond, j'examinerai trois dispositions principales : le référendum d'autodétermination, la création des régions, le retour à ce qu'il faut bien appeler l'administration directe.

Le référendum d'autodétermination est le point de passage obligé avant toute décision, que ce soit l'indépendance ou son refus. La loi Lemoine l'avait fixé à 1989, date que j'avais trouvée fort éloignée à l'époque : je l'avais dit dans le débat public sans éveiller d'écho. Passant d'un extrême à l'autre, M. Pisani l'avait avancé à l'année 1985. Aujourd'hui, le projet de loi annonce comme date limite le 31 décembre 1987.

**M. Alain Vivien.** Vous devriez être satisfait !

**M. Pierre Messmer.** Qui croira à cette date plus qu'aux autres ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Guy-Michel Chauveau et M. Alain Vivien.** Vous !

**M. Pierre Messmer.** Et qui croira surtout que vous avez l'intention de la respecter plus que vous n'avez respecté les autres ? Si le sujet n'était aussi sérieux, l'ironie serait facile sur ce référendum « baladeur ».

Dans la réalité, vos variations traduisent une des divergences irréductibles qui nous séparent.

Pour vous, le référendum est le moyen de faire ratifier la solution que vous cherchez à imposer parce qu'elle répond à vos idées et à vos promesses. Vous le retarderez jusqu'à ce que « les conditions soient réunies » — je cite l'article 1<sup>er</sup> de votre projet — c'est-à-dire aussi longtemps que vous serez certains de ne pas le gagner.

**M. Philippe Séguin.** C. Q. F. D. !

**M. Pierre Messmer.** Encore avez-vous décidé que, ce jour-là, vous amputeriez le corps électoral dans l'espoir d'en éliminer un certain nombre d'éléments que vous jugeriez indésirables.

A l'incertitude sur les dates, vous ajoutez maintenant l'obscurité sur la question puisque l'indépendance-association que vous proposez est une utopie qui ne peut pas tenir la route...

**M. Marc Lauriol.** C'est une imposture !

**M. Pierre Messmer.** ... les deux seules vraies réponses ne pouvant être que l'indépendance pure et simple ou le maintien dans la République.

Pour nous, le référendum est le moyen de connaître le choix de la population à un moment donné afin de respecter la volonté de la majorité. Entre nos deux conceptions, il faut choisir car aucun moyen terme n'est viable.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** Dès aujourd'hui, nous annonçons que si les électeurs nous accordent leur confiance au printemps de 1986, nous organiserons dans les plus brefs délais un référendum demandant aux Calédoniens de choisir entre l'indépendance et le maintien dans la République. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Laurent Cathala.** Vous n'aurez rien réglé pour autant !

**M. Pierre Messmer.** Cette consultation ouvrira en tout cas le processus d'abrogation de la loi dont nous discutons aujourd'hui.

**M. René Drouin.** Pour l'Algérie c'était pareil : le tout ou rien !

**M. Pierre Messmer.** Second point : la régionalisation.

Nous acceptons la régionalisation qui a été proposée par le président Dick Ukeiwé dont je salue et le courage et la résolution. (*Mmes et MM. les députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française se lèvent et se tournent vers une tribune où se trouve M. Dick Ukeiwé, qu'ils applaudissent longuement.*)

**M. Bernard Poignant.** C'est trop !

**M. Jacques Roger-Machart.** Quelle démagogie !

**M. Gérard Gouzes.** Avec le bachaga Boualem, avec le Glaoui, c'était la même chose ! Toujours les mêmes !

**Plusieurs députés socialistes.** Et l'Algérie !

**M. Pierre Messmer.** Vous avez, messieurs, la mémoire encore plus courte que je ne croyais. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Vos interruptions sont la preuve que vous ne savez pas quelle a été ma position en ce qui concerne l'indépendance de l'Algérie. Mais vous avez la mémoire si courte que l'on perd son temps à vouloir la rafraîchir ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Alain Vivien.** Et la position de M. Debré ?

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

**M. Gabriel Kaspereit.** Dans dix mois, ils ne seront plus là, monsieur le président. Qu'ils en profitent ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Bernard Poignant.** Vous non plus, monsieur Kaspereit !

**M. le président.** Laissons le débat se poursuivre.

Monsieur Pierre Messmer, vous avez la parole.

**M. Pierre Messmer.** L'application que le Gouvernement veut faire de cette régionalisation me paraît dangereuse.

Je ne dirai rien des limites régionales fixées par l'article 2 du projet de loi. Elles sont si arbitraires que le ministre reconnaît qu'elles peuvent être sérieusement discutées (M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie fait un geste de dénégation), si arbitraires aussi qu'à l'évidence, elles ont été tracées non pas, comme on l'a prétendu tout à l'heure, pour des raisons économiques — je suis prêt à engager le débat sur ce point — mais pour des raisons clairement politiques. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Pas vous ! Pas ça !

**M. Francis Geng.** Découpage, brassage, ce sont des experts en charcutage !

**M. Pierre Messmer.** Le statut juridique de ces régions n'est pas précisé et j'ai été très étonné que le rapporteur de la commission des lois et le ministre l'aient passé sous silence ; seront-elles des collectivités territoriales, des groupements de communes, des établissements publics ? C'est sans doute ce qui explique que le ministre ait dit tantôt qu'elles seraient très importantes tantôt qu'elles ne menaceraient pas l'unité du territoire.

**M. Alain Vivien.** Il n'a même pas lu le rapport !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Messmer ?

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Après !

**M. le président.** M. Messmer est juge !

**M. Pierre Messmer.** Je vous en prie, monsieur Forni.

**M. le président.** La parole est M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Pour conserver à ce débat toute son objectivité, et puisque vous avez vous-même, monsieur Messmer, participé aux travaux de la commission, dois-je vous rappeler que la réécriture de l'article 3 par la commission des lois commence par les termes : « La région constitue une collectivité territoriale » ?

**M. Philippe Séguin.** La « réécriture », pas le projet de loi !

**M. Michel Noir.** C'est bien ce que disait M. Messmer !

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous n'êtes pas mis en cause, monsieur Forni !

**M. Pierre Messmer.** Laissez parler M. le rapporteur, mes chers collègues, ma réponse est toute trouvée ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** J'espère, monsieur Messmer, que vous n'imaginez pas un seul instant que le rapporteur a conduit son travail d'une manière si isolée, qu'il n'a eu aucun contact avec le Gouvernement.

Cette réécriture vous donne pleinement satisfaction. Elle ne vous permet pas de mettre en lumière des lacunes qui, à l'évidence, n'existent que dans votre esprit. (Applaudissements

sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le rapporteur, la lacune n'existe pas dans mon esprit car, membre de la commission des lois, j'ai pris soin de lire le rapport, mais elle existe bel et bien dans le projet de loi, tel qu'il a été déposé. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Si vous voulez, nous pouvons nous y reporter.

**M. Guy-Michel Chauveau et M. Guy Chanfrault.** Dans ces conditions la commission ne sert à rien ?

**M. Pierre Messmer.** Je suis sûr que le rapporteur est d'accord avec moi sur ce sujet.

Le point qui me paraît très important est que le président du conseil de région, chef de l'exécutif régional, disposera de moyens suffisants — certes, s'il le veut, mais j'espère qu'il ne le voudra pas — pour rendre la vie si difficile à ses adversaires que ceux-ci n'aient d'autre choix que chercher refuge ailleurs. Et le risque existe — on ne peut pas l'écartier — de voir se créer ainsi une sorte d'apartheid politique qui pourrait, à la longue, conduire à la partition. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Alain Vivien.** Le système Ukeiwé y conduirait de la même façon !

**M. Guy Chanfrault.** C'est vrai !

**M. Pierre Messmer.** Sur ce point aussi, notre désaccord avec vous est total car nous refusons, pas seulement dans les mots, mais dans les faits, un développement séparé des régions — ce qui est votre volonté — et des ethnies calédoniennes. Nous voulons un développement intégré, favorisant les efforts en commun et respectant la géographie, c'est-à-dire l'unité du territoire.

**M. Guy Chanfrault.** C'est le pâté d'alouette !

**M. Laurent Cathala.** L'apartheid économique !

**M. Pierre Messmer.** Chaque région forme une circonscription électorale en vertu de l'article 3 de votre projet. Les trois régions dites « de brousse » auront ensemble 25 représentants au congrès, alors que celle de Nouméa, avec 85 000 habitants, soit environ 59 p. 100 de la population, en aura 18. Nous aurions accepté — je tiens à le préciser — une surreprésentation raisonnable des régions rurales, car celle-ci s'inscrit dans la tradition nationale française. J'ajoute que, dans le cas particulier, elle a l'avantage d'offrir une plus grande place aux Mélanésiens. Mais le déséquilibre que vous avez créé par votre loi du 7 août 1984, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale, et que vous confirmez aujourd'hui, est tel qu'il est en contradiction flagrante avec le principe d'égalité des électeurs, inscrit dans l'article 3 de la Constitution, sur lequel vous insistez tellement depuis quelques mois.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** Bien que, de votre fait, une majorité de Calédoniens se sentent opprimés par ce que le Président de la République appelle, il n'y a pas si longtemps, « la force injuste de la loi », nos amis participeront à ces élections, à la seule condition qu'elles soient honnêtes.

**M. Francis Geng.** Sans brassage ni charcutage !

**M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur.** Elles le seront, c'est évident !

**M. Pierre Messmer.** Cela signifie que la campagne devra se dérouler loyalement et que le scrutin sera libre et contrôlé par une autorité impartiale. S'il est vrai que les articles 7 et 8 de votre projet, compte tenu surtout des amendements qui sont proposés, répondent à mon souci, il n'est pas moins vrai que, en la matière, tout est dans l'application.

Troisième point : retour à l'administration directe.

Sur ce point, j'ai admiré le mutisme parfait du rapporteur de la commission des lois et j'ai constaté que le ministre était, lui-même, d'une remarquable discrétion.

**M. Philippe Séguin.** C'est trop de délicatesse !

**M. Pierre Messmer.** Pour que l'Assemblée nationale soit totalement informée, je serai, sur ce point précis, un peu moins sommaire qu'ils ne l'ont été.

Ceux qui ont entendu le Premier ministre le 4 décembre dernier affirmer à cette tribune que le changement de statut décidé par le général de Gaulle en 1963 avait causé « un traumatisme très profond » se demanderont pourquoi le Gouvernement choisit maintenant, pour aller jusqu'au bout, une voie si traumatisante. La réponse est simple : il ne pouvait pas faire autrement. Il y a six mois, j'avais dit à un de vos collègues, monsieur le ministre, que le Gouvernement serait condamné à aller jusqu'à l'administration directe. A l'époque, le ministre concerné, qui pourrait très bien confirmer ce que je viens de vous dire, m'avait déclaré que, naturellement, il ne pouvait pas en être question. Aujourd'hui, il est clair qu'il ne pouvait pas en être autrement. Dès lors, en effet, que vous refusiez de respecter la volonté de la majorité, que vous aviez les plus mauvais rapports avec le gouvernement territorial et que de nouvelles élections sauraient, sans aucun doute, confirmé cette majorité que vous détestez, vous étiez condamné à retourner au vieux système colonial. C'est ce que vous faites et je vais le démontrer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) — *Protestations sur les bancs des socialistes.* Je ne demande pas à être cru sur parole, je vous demande simplement d'écouter ma démonstration.

Le projet de loi que nous discutons traite ce sujet brièvement et comme honteusement dans son article 15 qui dispose en moins de deux lignes — vous pouvez vous reporter au texte — : « La préparation et l'exécution des délibérations du congrès du territoire sont assurées par le haut-commissaire. »

A cette fin, le gouvernement du territoire est purement et simplement supprimé par l'article 19. Quant au conseil exécutif créé par l'article 16, permettez-moi de n'en pas parler. Il me fait penser à ces conseils privés placés auprès des anciens gouverneurs et que ceux-ci ne consultaient que pour la forme.

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** C'est une habitude chez vous !

**M. Pierre Messmer.** En trois lignes exactement, vous supprimez l'autonomie interne de la Nouvelle-Calédonie ! (Eh oui ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Puisque le haut-commissaire conserve — ce qui est normal —, les compétences qu'il détenait déjà en qualité de représentant de l'Etat, en vertu du titre II de la loi Lemoine, et comme il a reçu des pouvoirs exceptionnels au titre de la loi établissant l'état d'urgence que le rapporteur demande à l'Assemblée de confirmer jusqu'au mois d'avril 1986, il est indiscutable que ce haut-commissaire possède plus de pouvoirs qu'aucun haut-commissaire ou gouverneur n'en a possédé depuis la fin de la guerre du Pacifique en août 1945. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Personne ne peut nier et personne ne niera — je mets au défi quiconque de me contredire sur ce point — que la Nouvelle-Calédonie sera dans quelques semaines soumise par le gouvernement socialiste à un régime d'administration directe. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais, curieusement, cela ne vous suffit pas, car on peut s'étonner qu'un gouverneur — excusez-moi — qu'un haut-commissaire...

**M. Joseph Pinard.** Le passé revient au galop !

**M. Pierre Messmer.** Le lapsus n'est pas innocent, vous le voyez bien !

**M. le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.** Il est significatif !

**M. Job Durupt.** Il est révélateur !

**M. Pierre Messmer.** On peut s'étonner qu'un haut-commissaire disposant de tels pouvoirs ait besoin d'en avoir plus. Or c'est le cas : au pouvoir exécutif sans partage, vous voulez ajouter le pouvoir législatif sans contrôle.

**M. Claude Labbé.** Très bien !

**M. Gabriel Kaspereit.** Très bonne formule !

**M. Pierre Messmer.** L'article 17 du projet de loi vous autorise, en effet, à légiférer par ordonnances dans six matières qui couvrent la totalité de l'économie et des finances, des affaires sociales, de l'administration et de la fonction publique, du maintien de l'ordre, et j'en passe.

Vous avez même eu le front de nous demander le pouvoir de modifier le statut du territoire — reportez-vous à l'article 17, paragraphe b, monsieur le rapporteur — par ordonnance.

En d'autres termes, mes chers collègues, si nous votons un amendement qui déplaît au Gouvernement, il sera abrogé par ordonnance. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Noir.** Et voilà !

**M. Philippe Séguin.** C'est scandaleux !

**M. Pierre Messmer.** Vous voulez abaisser le Parlement, en rétablissant en Nouvelle-Calédonie le régime du sénatus-consulte de 1869 qui accordait au gouvernement le droit de légiférer par décrets dans les colonies et qui est devenu caduc en fait en 1940, en droit en 1946. Dans l'histoire de la France d'outre-mer, il n'y a aucun exemple d'un tel recul depuis un siècle et demi. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Gabriel Kaspereit.** Voilà où on en est avec le pouvoir socialiste !

**M. Pierre Messmer.** Au regard de notre Constitution, votre projet, combiné avec les articles non abrogés des textes antérieurs, me paraît irrecevable.

Voilà le chemin que vous avez choisi. Par un retour en arrière sans précédent, il mène à de nouvelles crises et sans doute à une impasse.

Quand vous n'avez rien à répondre aux critiques, vous avez l'habitude de soutenir que votre politique, malgré tout, est la seule possible. C'est faux : il existe une autre politique que celle qui consiste à pousser les Calédoniens vers une indépendance-association dont ils ne veulent pas et qui serait sans doute la cause pour eux de nouveaux malheurs.

Il est possible de construire progressivement en Calédonie une collectivité pluri-ethnique en développant, grâce à la paix civile et au respect mutuel, non seulement sa culture, mais également son économie...

**M. Jean Bernard.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Pierre Messmer.** ... et en lui donnant la liberté de choisir son avenir quand elle le voudra. Bien entendu, cela prend beaucoup de temps...

**M. Alain Vivien.** Vous avez eu vingt-cinq ans pour le faire !

**M. Pierre Messmer.** ... mais ce n'est possible que si la Calédonie reste dans la République...

**M. Gabriel Kaspereit.** Très bien !

**M. Pierre Messmer.** ... ce qui signifie la présence politique, économique, culturelle, militaire de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Ce n'est possible que si le Gouvernement et ses représentants sur place font respecter l'ordre public, dont ils sont les responsables, et se conduisent en conseillers et en arbitres, non en partisans sectaires qui veulent trancher de tout. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Joseph Pinard.** Debré 1957 !

**M. Pierre Messmer.** A cette politique, la meilleure pour la Nouvelle-Calédonie et pour la France, vous tournez le dos. Vous niez, contre l'évidence, l'effet de contagion de la crise calédonienne sur les autres territoires et même sur les départements d'outre-mer.

Pour ces raisons, tout autant que pour les motifs de droit que je viens d'exposer, nous jugeons irrecevable votre projet de loi. (Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard, inscrit contre l'exception d'irrecevabilité.

(*M. Jacques Roger-Machart remplace M. Louis Mermaz au fauteuil de la présidence.*)

**PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,**  
vice-président.

**M. Alain Richard.** Mes chers collègues, à ce point du débat, il devait être question de la Constitution.

Nous avons entendu M. Messmer défendre une exception d'irrecevabilité. C'est un élément de l'exercice normal des droits de l'opposition. Nous, majorité, n'avons pas à nous prononcer sur la manière dont elle l'emploie; nous devons jouer notre rôle dans ce dialogue, quelle que soit la façon dont il a été introduit.

La première réponse à cette exception d'irrecevabilité sera de me déclarer satisfait que le débat n'ait pas été porté sur la conformité de ce projet de loi à la Constitution. Ce fait me paraît être un premier acquis: il n'y a pas de litige sur ce point. Nous n'entendons pas le procès, trop souvent ressassé, de la violation de nos règles constitutionnelles. Nous pourrions ainsi travailler sereinement dans le dialogue, qui est la règle de tout parlement démocratique, afin de savoir si ce projet de loi est conforme aux intérêts du territoire concerné et de l'ensemble de la collectivité nationale plutôt que de nous perdre dans des arguties constitutionnelles qui ne seraient que des prétextes.

Sur ce point, je dois rendre à M. Messmer l'hommage de la clarté et le remercier d'avoir simplifié le débat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Didier Julia.** M. Alain Richard n'a pas compris grand-chose!

**M. Alain Richard.** Pour soutenir son exception d'irrecevabilité, M. Messmer a présenté trois griefs principaux qui constituent le fondement d'une opposition politique à ce projet de loi. J'y répondrai rapidement.

Premier grief: ce projet prévoit une période de transition insuffisante avant le choix d'autodétermination. Cette critique est compréhensible et mérite réflexion.

J'observe simplement que M. Messmer — qui a beaucoup réfléchi sur ces questions et dont l'expérience appelle le respect — a exprimé voilà quelques mois des critiques assez différentes. S'adressant au Gouvernement lors de la discussion du précédent statut, il observait que la transition de cinq ans prévue par ce statut était trop longue, et il estimait, au nom de l'opposition, qu'il faudrait la raccourcir. Il reprochait alors à M. Pisani d'avoir proposé, à une certaine phase du débat, un vote à la fin de l'année 1985 — ce qu'il jugeait précipité — mais peu de temps après, il proposait, au nom de certaines formations politiques qui l'ont applaudi, d'organiser ce vote au printemps 1986 — ce qui était alors opportun!

Nous estimons avoir choisi une transition réfléchie, organisée démocratiquement, permettant à ce territoire de retrouver une certaine stabilité dans sa vie économique et sociale et aux différentes communautés de reprendre l'habitude de travailler ensemble; c'est une échéance normale de réalisation de l'autodétermination. Et nous voulons croire que dans cette succession de critiques, peut-être un peu difficiles à coordonner, il y a quelque chose qui indique que notre position est proche à la fois du bon droit et du bon sens.

La deuxième critique porte sur les pouvoirs du haut-commissaire. Là encore, je voudrais m'abriter derrière les critiques que M. Messmer formulait il y a huit mois. A l'époque, il reprochait au statut présenté par le Gouvernement d'élargir à l'excès les pouvoirs du gouvernement territorial et de ramener ceux du haut-commissaire à une fonction de surveillance par trop étreinte. Le projet actuel restitue une partie du pouvoir exécutif au haut-commissaire, ce qui aurait sans doute satisfait M. Messmer et les formations au nom desquelles il parlait il y a huit mois, mais qui paraît aujourd'hui les désespérer. Je me demande lequel des deux a réalisé le plus de virages dans sa politique calédonienne. En tout cas, je suis obligé de relever l'incohérence...

**M. Albert Brochard.** Pour l'incohérence, vous êtes des champions!

**M. Alain Richard.** Souhaitez-vous m'interrompre, mon cher collègue?

**M. Pierre Messmer.** Je vous écoute avec beaucoup d'intérêt!

**M. Alain Richard.** Je souhaite que vous soyez imité sur vos bancs!

**M. Philippe Séguin.** Vous cherchez vos arguments?

**M. Alain Richard.** Je trouve en tout cas discutable du point de vue de la cohérence, d'avoir critiqué la toute-puissance du haut-commissaire en passant sous silence l'étendue du rôle des régions qui, précisément, vont absorber dans leurs compétences nouvelles l'essentiel du rôle d'administration du territoire et d'organisation des services publics qui étaient traditionnellement ceux du haut-commissaire dans un régime de territoire d'outre-mer.

**M. Pierre Messmer.** Non! Ce n'est pas vrai!

**M. Alain Richard.** Nous avons donc bien une extension de la participation démocratique et de l'autonomie dans ce territoire grâce à une organisation institutionnelle nouvelle, mais qui répond précisément aux caractéristiques et aux besoins d'égalisation des conditions qui marquent la situation de la Nouvelle-Calédonie. Vous avez, me semble-t-il, largement et excessivement tardé à répondre à ces exigences, auxquelles aujourd'hui, il faut trouver une réponse qui réside dans cette organisation institutionnelle nouvelle, laquelle n'a rien de colonial.

**M. Pierre Messmer.** Ah! Bon!

**M. Alain Richard.** En effet, l'expérience que vous avez acquise à cet égard et les mérites que vous avez eus en étant clairvoyant aux bonnes dates auraient dû vous conduire, monsieur Messmer, à porter aujourd'hui une appréciation quelque peu différente sur ce qui n'a plus rien à voir avec une situation coloniale.

En confrontant vos critiques si contradictoires à si peu d'échéance sur des questions fondamentales auxquelles il fallait apporter une réponse mesurée, équilibrée, j'ai le sentiment, me souvenant d'autres services que vous avez rendus à la République, que vous avez confondu la technique du législateur avec celle de l'artilleur! L'autre fois, vous tiriez trop long, cette fois-ci je crains bien que vous ne tiriez trop court! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Philippe Séguin.** Cela vole vraiment bas!

**M. Alain Richard.** Le troisième grief a trait à la représentativité des conseils de région au regard du nombre d'électeurs des différentes régions.

De ce point de vue, nous pouvons accepter un débat très ouvert, et nous devons respecter tous les points de vue. Lors du statut de juillet 1984, une répartition des sièges qui valorisait plus certaines régions que d'autres avait été adoptée, après un débat qui s'était déroulé dans la sérénité, dans un climat de compréhension mutuelle auquel il faut rendre hommage. Mais sur le plan constitutionnel, l'affaire a été réglée, car ce statut de 1984 a été soumis au Conseil constitutionnel qui naturellement avait pour tâche — et il l'a déjà fait en d'autres circonstances — de soulever d'office la rupture du principe d'égalité qu'aurait représenté une surreprésentation excessive d'une région par rapport à l'autre. Or, le Conseil constitutionnel, dont les décisions s'imposent à nous, notamment lorsque nous discutons de la constitutionnalité des textes, a expressément tranché qu'aucune disposition, et notamment pas celle-là, du statut dit Lemoine, ne contrevenait aux principes de la Constitution.

Mais surtout, pour rester sur le terrain politique où vous avez eu la loyauté de vous placer, je pense que dans la période que nous traversons, la réaffirmation du principe « un homme, une voix », s'agissant de surcroît d'une collectivité territoriale appellerait plus de réserves de la part de formations politiques qui ont montré, pendant des décennies, l'application qu'elles en faisaient à la souveraineté nationale.

Si vous aviez appliqué le principe « un homme, une voix » pour la composition de l'Assemblée nationale, vous seriez plus crédibles aujourd'hui pour évoquer ce principe à propos de la Nouvelle-Calédonie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Et pour reprendre une métaphore militaire, je dirai que cette fois-ci la tentation dans laquelle vous tombez, c'est celle de l'adjudant instructeur qui dit: « Faites comme je dis, et pas comme je fais ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vos arguments ne volent pas haut!

**M. Alain Richard.** Je vous autorise à m'interrompre, mon cher collègue...

**M. Pierre-Charles Krieg.** C'est fait!

**M. Alain Richard.** ... si vous avez quelque chose à répondre sur ce point. Il me semble me rappeler que pendant au moins une législature j'ai eu l'honneur de représenter une circonscription six fois plus peuplée que la vôtre. Je n'ai jamais eu l'occasion de vous en faire la remarque. Mais puisque ce sujet vous intéresse, c'est peut-être le moment de s'en souvenir. *(Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)*

**M. Philippe Séguin.** Et pourquoi M. Rocard a-t-il démissionné dans ce cas ?

**M. Alain Richard.** En tout cas, le vrai débat qui a été engagé — et là encore loyalement et sereinement — par M. Messmer, est celui des conditions de l'autodétermination.

Tout le monde ici est d'accord pour qu'on applique loyalement ce principe qui est inscrit à la fois dans notre tradition et dans notre Constitution. Je viens d'essayer de montrer qu'il n'y avait pas de réponse de facilité qui satisfasse l'ensemble des impératifs que requiert une préparation loyale de l'autodétermination. Vous savez bien qu'organiser un scrutin hâtivement, en quelques semaines, après des élections législatives dont vous avez eu tort une fois de plus de présumer que vous les gagnerez, ne serait pas compatible avec la sérénité nécessaire à un choix de cette importance.

Et puisque nous devons parler des conditions légitimes et profondément démocratiques de l'autodétermination, je souhaiterais que nous soyons capables collectivement, en tant que représentants solidaires de la souveraineté nationale, de ne pas nous faire de procès d'intention à cet égard. Les conditions légitimes et opportunes dans lesquelles doit s'exercer un choix d'autodétermination, doivent en effet être longuement mûries et elles sont de la responsabilité éminente du Gouvernement et de l'exécutif. Il en a toujours été ainsi en France. Et lorsqu'il s'agissait pour d'autres gouvernements, pour une autre majorité, de préparer l'indépendance des Comores ou de Djibouti, jamais l'opposition de l'époque n'a accusé la majorité d'alors de choisir les dates du référendum en fonction de ses intérêts propres.

Quant à l'aspiration à l'indépendance, vous en avez fait, avec beaucoup de mesure, la critique et je tiens à saluer la distance que vous avez ainsi marquée avec certaines prises de position beaucoup moins réfléchies. Mais acceptons au moins que cela fasse l'objet d'une partie du débat démocratique dans ce pays. Nous pouvons avoir des appréciations diverses sur l'opportunité et sur les conditions à créer pour le passage du territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance le jour où il le choisira. Mais sachons au moins nous souvenir — et je suis sûr que M. Messmer en sera d'accord — que ce n'est nullement renier notre attachement à l'intégrité de notre pays que de reconnaître le principe du droit des territoires d'outre-mer à obtenir leur indépendance s'ils le désirent. Cela fait partie de notre patrimoine commun. J'observe que, dans la plupart des phases troublées qu'a connues notre pays au cours des quarante dernières années — que vous avez, certes, bien mieux connues que moi — ce droit faisait partie des options communes et était exclu des oppositions partisans. Monsieur Messmer, vous avez beaucoup travaillé, beaucoup apporté à l'application du principe de l'autodétermination dans l'ensemble des territoires d'outre-mer d'Afrique noire, dans des conditions que chacun, un quart de siècle après, s'accorde à reconnaître heureuses. Il est d'ailleurs significatif que ce dossier ait été traité successivement par M. Gaston Defferre et par le général de Gaulle. N'utilisons pas le droit de l'un des territoires d'outre-mer à l'indépendance comme un argument de politique intérieure ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean Foyer.** Les problèmes n'étaient pas les mêmes !

**M. Pierre Mauger.** Les dés sont pipés !

**M. Alain Richard.** Vous souhaitez vous expliquer sur ce point, mon cher collègue ?

**M. Pierre Mauger.** Je dis que dans ce projet il y a une manipulation...

**M. Joseph Pinard.** Quelle manipulation ?

**M. Pierre Mauger.** ... qui n'est pas digne de vous, ni de la France. C'est pourquoi je dis que les dés sont pipés.

**M. Alain Richard.** Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce point, mais j'observe que le Conseil constitutionnel, indépendant de tous les autres pouvoirs publics, s'est déjà prononcé. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Nous pouvons discuter des conditions du passage à l'autodétermination. Personne ne conteste la nécessité impérieuse de rechercher au moins les conditions d'une coexistence pacifique

et d'un respect mutuel entre les différentes communautés. A cet égard, il n'est pas digne de notre débat de dire, comme l'a fait mon prédécesseur à cette tribune, qu'entre telle et telle date il n'y aurait pas eu de morts pour telle ou telle raison. Il serait fâcheux que nous entrions les uns et les autres dans une comptabilité aussi macabre, qui présente de surcroît la difficulté de ne pas être vérifiable. Mais je pense surtout que personne ici ne peut utiliser comme situation de référence, ou comme situation idéale, un retour rêvé de la paix coloniale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean Foyer.** C'est vous qui le faites !

**M. Alain Richard.** Nous devons continuer ce débat, sans faire de la tactique et sans tenter d'exorciser les problèmes réels qui sont devant nous, en pensant simplement qu'ils sont créés par nos adversaires politiques.

Notre Constitution — vous ne l'avez pas noté — pose dès son article 2 un principe d'égalité. Si ce principe avait été appliqué avec plus de vigilance et avec plus d'exigence de longue date en Nouvelle-Calédonie, la situation à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui ne serait sans doute pas aussi difficile. Je sais bien que l'heure n'est pas au procès historique, mais enfin n'oublions pas quelles ont été les responsabilités des différents gouvernements. Ils avaient aussi — et ce n'était pas l'occasion à l'époque d'artifices de procédures devant l'Assemblée nationale — à appliquer le principe d'égalité, et je crois que le Premier ministre a eu raison de souligner que cela avait été fait trop peu et trop tard. Ne nous laissons pas tromper par ce qui n'est qu'une apparence de discussion constitutionnelle. Je m'en réjouis ainsi que tous les hommes de gauche qui souhaitent respecter le cadre démocratique dans lequel nous avons à travailler et qui considèrent comme outrancier et comme dommageable à la qualité de notre démocratie que ce type de prétexte soit encore trop souvent utilisé.

Je voudrais également d'un mot regretter qu'on ait senti affleurer — je pense que cela n'a pas été plus loin — une tentation d'attaque personnelle à l'encontre du ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie. Quel que soit le parti auquel on appartient, on devrait reconnaître que s'il a accepté la mission difficile qui lui a été confiée, il l'a fait sans illusions sur les tensions et les déchirements auxquels il aurait à faire face et sans rechercher de facilités personnelles. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)* Certains auraient donc pu se dispenser d'attaques qui n'ont rien apporté au débat. *(Mêmes mouvements.)*

Nous avons la responsabilité de permettre aux membres d'une communauté de vivre ensemble. Nous, hommes de cette majorité, hommes de gauche qui souhaitons faire avancer pas à pas le progrès dans cette partie de la communauté nationale comme dans les autres, nous ne souhaitons pas faire des promesses fallacieuses. Nous ne croyons pas que ce soit une bonne solution de s'en tenir, en attendant le printemps prochain, à des effets de tribune et à annoncer des abrogations, des abolitions et des démolitions.

Nous ne pensons pas que la bonne solution face aux problèmes de l'heure soit de se réfugier dans des promesses électorales. Nous engageons la remise en route de la Nouvelle-Calédonie en écartant les facilités des effets de tribune et en gardant comme ligne de conduite une aspiration que nous souhaiterions unanime : assurer le respect de l'ensemble des principes constitutionnelles dans ce territoire comme ailleurs, faire vivre la Nouvelle-Calédonie et faire vivre ensemble les Calédoniens. Si l'unanimité n'est pas possible, nous remplissons le mandat que nous donne le fait d'être majoritaires, mais en regrettant qu'une occasion ait peut-être été manquée. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

#### Rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, le groupe R.P.R. a soulevé une exception d'irrecevabilité et le groupe U.D.F. opposé une question préalable.

Comme le veut notre règlement, c'est un orateur du groupe socialiste qui a répondu à l'une, et ce sera un orateur socialiste qui répond ce soir à l'autre. Il en résulte que le groupe communiste ne pourra exprimer son opinion que demain lors de la discussion générale.

**M. Marc Lauriol et M. Pierre-Charles Krieg.** Ce n'est pas un appel au règlement !

**M. Jacques Brunhes.** Aussi, je tiens à expliquer en deux mots, monsieur le président, le sens de notre attitude sur cette exception d'irrecevabilité et sur cette question préalable. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de union pour la démocratie française.*)

**M. Edmond Alphandery.** C'est une explication de vote, et non un rappel au règlement.

**M. Jacques Brunhes.** Pas du tout, mon cher collègue. D'ailleurs M. d'Aubert est intervenu tout à l'heure.

Nous sommes farouchement opposés aux thèses colonialistes et la droite qui sont dangereuses pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de la France.

**M. Gabriel Kaspereit.** Les communistes sont des trublions !

**M. Jacques Brunhes.** Par ailleurs, nous considérons que le rejet du Gouvernement, sensiblement aggravé par la commission, n'est pas acceptable.

**M. Edmond Alphandery.** Monsieur Brunhes, ce n'est pas onnête ce que vous faites !

**M. Jacques Brunhes.** Le Gouvernement nous demande aujourd'hui ce qu'il faut bien appeler les pleins pouvoirs.

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est la manie des socialistes !

**M. Jacques Brunhes.** J'expliquerai demain pourquoi nous les ai refusés.

**M. Edmond Alphandery.** Monsieur le président, vous ne préférez pas.

**M. Jacques Brunhes.** Dans l'attente de ce débat, le groupe communiste ne participera pas aux votes sur l'exception d'irrecevabilité et sur la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Protestations sur les bancs de union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Que fait la présidence ?

**M. le président.** Monsieur Brunhes, je vous ai laissé parler en considérant que vous faisiez un rappel au règlement.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vous avez eu tort !

**M. le président.** Le règlement est formel : je n'avais pas à vous laisser la parole pour une explication de vote dans ce débat.

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est comme en Nouvelle-Calédonie, vous favorisez les trublions.

**M. Jacques Brunhes.** Ce n'était pas une explication de vote !

**M. Pierre-Charles Krieg.** Ce n'était pas un rappel au règlement !

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité. Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République et par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

\*\*\*\*\*

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	444
Nombre de suffrages exprimés .....	443
Majorité absolue .....	222
Pour l'adoption .....	157
Contre .....	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 29 mai 1965.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à certaines activités d'économie sociale, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 26 avril 1965 (n° 2657).

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 4 —

#### RETRAIT DE QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et leurs auteurs, les questions orales sans débat de MM. Michel Debré et Guy-Michel Chauveau sont retirées de l'ordre du jour du vendredi 31 mai 1965.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2662 sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 2714 de M. Raymond Forni, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 29 Mai 1985.

### SCRUTIN (N° 830)

Sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Messmer et les membres du groupe R.P.R. au projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

Nombre des votants .....	444
Nombre des suffrages exprimés .....	443
Majorité absolue .....	222
Pour l'adoption .....	157
Contre .....	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

<b>MM.</b> Alphandery. André. Ansqer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Bachelet. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel (Jacques). Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigéard. Biriaux. Blanc (Jacques). Bourg-Broc. Bouvard. Branger. Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavallé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles (Serge). Chasseguet. Chirac. Clément. Cointat. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet (Jean-Marie). Dassault. Debré. Delatre. Delouso. Deniau (Xavier). Deprez.	Desanlis. Domlnati. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François). Fontaine. Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Giscard d'Estaing (Valéry). Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorze. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin (Jean). Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Mme Hauteclocque (de). Hunault. Inchauspé. Julla (Didier). Kasperéit. Kergueris. Koehl.	Krieg. Labbé. La Combe (René). Lafleur. Lancien. Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lipkowski (de). Madelin (Alain). Marcellin. Marcus. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert). Mauger. Maujotian du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaignerie. Mesmin. Messmer. Mestre. Micau. Millon (Charles). Mlossec. Mme Missoffe. Mme Moreau (Louise). Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Paccou. Perbé. Péricard. Pernin. Perrut. Petit (Camille). Peyrefitte (Alain). Pinte. Pons. Préumont (de). Proriol. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud.
---	--	--

Rocca Serra (de).  
Rocher (Bernard).  
Rossinot.  
Royer (Jean).  
Sablé.  
Salmon.  
Santoni.  
Sautier.

Séguin.  
Seitlinger.  
Sergheraert.  
Soisson.  
Sprauer.  
Stasi.  
Tiberi.  
Toubon.

Tranchant.  
Valleix.  
Vivien (Robert-André).  
Vuillaume.  
Wagner.  
Weisenhorn.  
Zeller.

#### Ont voté contre :

<b>MM.</b> Adevah-Pœuf. Alaize. Alfonsl. Mme Alquier. Anciant. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Bapt (Gérard). Baralla. Bardin. Bartolona. Bassinot. Bateux. Battist. Bayou. Beaufils. Beaufort. Béchu (Guy). Becc (Jacques). Bédoussac. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Béregovoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bertile. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bisko. Bois. Bonnemalson. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron (Charente). Boucheron (Ile-et-Vilaine). Bourget. Bourguignon. Braine. Briand. Brune (Alain). Brunet (André). Cabé. Mme Cacheux. Cambolive.	Cartelet. Cartraud. Cassaing. Castor. Cathala. Caumont (de). Césaire. Mme Chaigneau. Chanfrault. Chapuis. Charles (Bernard). Charpentier. Charzat. Chaubard. Chauveau. Chénard. Chevallier. Chouat (Didier). Coffineau. Colin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Mme Commergnat. Couqueberg. Darinet. Dassonville. Défarge. Defontaine. Dehoux. Delanoé. Delehedde. Delisle. Denvers. Derozier. Deschaux-Beaume. Desgranges. Desseln. Destrade. Dhaillé. Dollo. Douyère. Drouin. Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour (Paul). Durbec. Durieux (Jean-Paul). Duroure. Durupt. Escutia. Esmonin. Estier. Evin. Faugaret. Mme Fiévet.	Fleury. Floch (Jacques). Florian. Forgues. Forni. Fourré. Mme Frachon. Frèche. Gaillard. Gallet (Jean). Garmendia. Garrouste. Gascher. Mme Gaspard. Germon. Giolitti. Giovannelli. Gourmelon. Goux (Christian). Gouze (Hubert). Gouzes (Gérard). Gréard. Grimont. Guyard. Haesebroeck. Hautecœur. Haye (Kléber). Hory. Houteer. Huguot. Huyghues des Etages. Istace. Mme Jacq (Marie). Jagoret. Jaïton. Join. Josephé. Jospin. Josselin. Journet. Julien. Kuchekda. Labazée. Laborde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laïgnel. Lambert. Lambertin. Lareng (Louis). Larroque. Lassale. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine.
--	--	--

Le Baill.  
Leborne.  
Le Coadic.  
Mme Lecuir.  
Le Drian.  
Le Foll.  
Lefranc.  
Le Gars.  
Lejeune (André).  
Leonetti.  
Le Pensec.  
Loncle.  
Luisi.  
Madrelle (Bernard).  
Mahéas.  
Malandain.  
Malgras.  
Marchand.  
Mas (Roger).  
Massat (René).  
Massaud (Edmond).  
Masse (Marius).  
Massion (Marc).  
Massot (François).  
Mathus.  
Mellick.  
Menga.  
Métais.  
Metzinger.  
Michel (Claude).  
Michel (Henri).  
Michel (Jean-Pierre).  
Mitterrand (Gibert).  
Mocoour.  
Montergnole.  
Mme Mora  
(Christiane).  
Moreau (Paul).  
Mortelette.  
Moulinet.

Natiez.  
Mme Neiertz.  
Mme Nevoux.  
Notebart.  
Oehler.  
Olmets.  
Ortet.  
Mme Osselin.  
Mme Patrat.  
Patriat (François).  
Pen (Albert).  
Pénicaud.  
Perrier (Paul).  
Pesce.  
Peuziat.  
Philibert.  
Pidjot.  
Pierret.  
Pigeon.  
Pinard.  
Pistre.  
Planchou.  
Poignant.  
Poperen.  
Portheault.  
Pourchon.  
Prat.  
Prouvost (Pierre).  
Proveux (Jean).  
Mme Provost (Ellane).  
Queyranne.  
Ravassard.  
Raymond.  
Renaut.  
Richard (Alain).  
Rigal (Jean).  
Rival (Maurice).  
Robin.  
Rodet.  
Rouquet (René).

Rouquette (Roger).  
Rousseau.  
Sainte-Marie.  
Sanmarco.  
Santa Cruz.  
Santrot.  
Sapin.  
Sarre (Georges).  
Schiffier.  
Schreiner.  
Sénès.  
Sergent.  
Mme Sicard (Odile).  
Mme Soum.  
Stirn.  
Mme Sublet.  
Suchod (Michel).  
Sueur.  
Tabanou.  
Taddel.  
Tavernier.  
Teisseire.  
Testu.  
Théaudin.  
Tinseau.  
Tondon.  
Mme Toutain.  
Vacant.  
Vadepied (Guy).  
Valroff.  
Vennin.  
Verdon.  
Vidal (Joseph).  
Villette.  
Vivien (Alain).  
Vouillot.  
Wacheux.  
Wilquin.  
Worms.  
Zuccarelli.

Jourdan.  
Lajoinie.  
Legrand (Joseph).  
Le Meur.  
Maisonnat.  
Marchais.  
Mazoin.

Mercieca.  
Montdargent.  
Moutoussamy.  
Nils.  
Odru.  
Porell.  
Renard.

Rieubon.  
Rimbault.  
Roger (Emile).  
Soury.  
Tourné.  
Vial-Massat.  
Zarka.

#### N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Roger-Machart, qui présidait la séance.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (285) :

Contre : 283 ;

Non-votants : 2 : MM. Mermaz (Louis) (président de l'Assemblée nationale) et Roger-Machart (président de séance).

##### Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

##### Groupe U. D. F. (63) :

Pour : 62 ;

Non-votant : 1 : M. Fuchs.

##### Groupe communiste (44) :

Non-votants : 44.

##### Non-inscrits (11) :

Pour : 7 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Royer (Jean), Sablé et Sergheraert ;

Contre : 3 : MM. Gascher, Pidjot et Stirn ;

Abstention volontaire : 1 : M. Juventin.

#### S'est abstenu volontairement :

M. Juventin.

#### N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Ansart.  
Asensl.  
Balmigère.  
Barthe.  
Bocquet (Alain).  
Brunhes (Jacques).  
Bustin.  
Chomat (Paul).

Combastell.  
Coullet.  
Ducoloné.  
Duroméa.  
Dutard.  
Mme Fraysse-Cazals.  
Frelaut.  
Fuchs.

Garcin.  
Mme Goeurlot.  
Hage (Georges).  
Hermier.  
Mme Horvath.  
Mme Jacquaint.  
Jans.  
Jarosz.

#### Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Fuchs, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».